



NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTE FINANCIER UNIQUE

2025

Budget Principal Commune de Mauguio Carnon

-

Budget Annexe du Port de Carnon



Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026



ID : 034-213401540-20260629-DCM_72D_26-BF



Compte Financier Unique 2025

COMMUNE de MAUGUIO CARNON



Présenté en commission finances le 24 juin 2026

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document de référence retraçant l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2025. Il présente de manière consolidée les résultats de la gestion financière de la commune de Mauguio Carnon et permet d'apprécier sa situation budgétaire, financière et patrimoniale au terme de l'exercice.

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte national particulièrement contraint pour les collectivités territoriales. À la nécessité de maintenir un haut niveau de service public et d'investissement se sont ajoutées de nouvelles charges pesant sur les budgets locaux. Parmi celles-ci, l'augmentation progressive des cotisations employeur à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a généré une hausse significative des dépenses de personnel, limitant les marges de manœuvre des collectivités. Par ailleurs, la mise en œuvre du dispositif DILICO a renforcé les exigences de maîtrise des dépenses et de préservation de l'autofinancement, rendant indispensable la recherche permanente d'économies et d'optimisation des ressources.

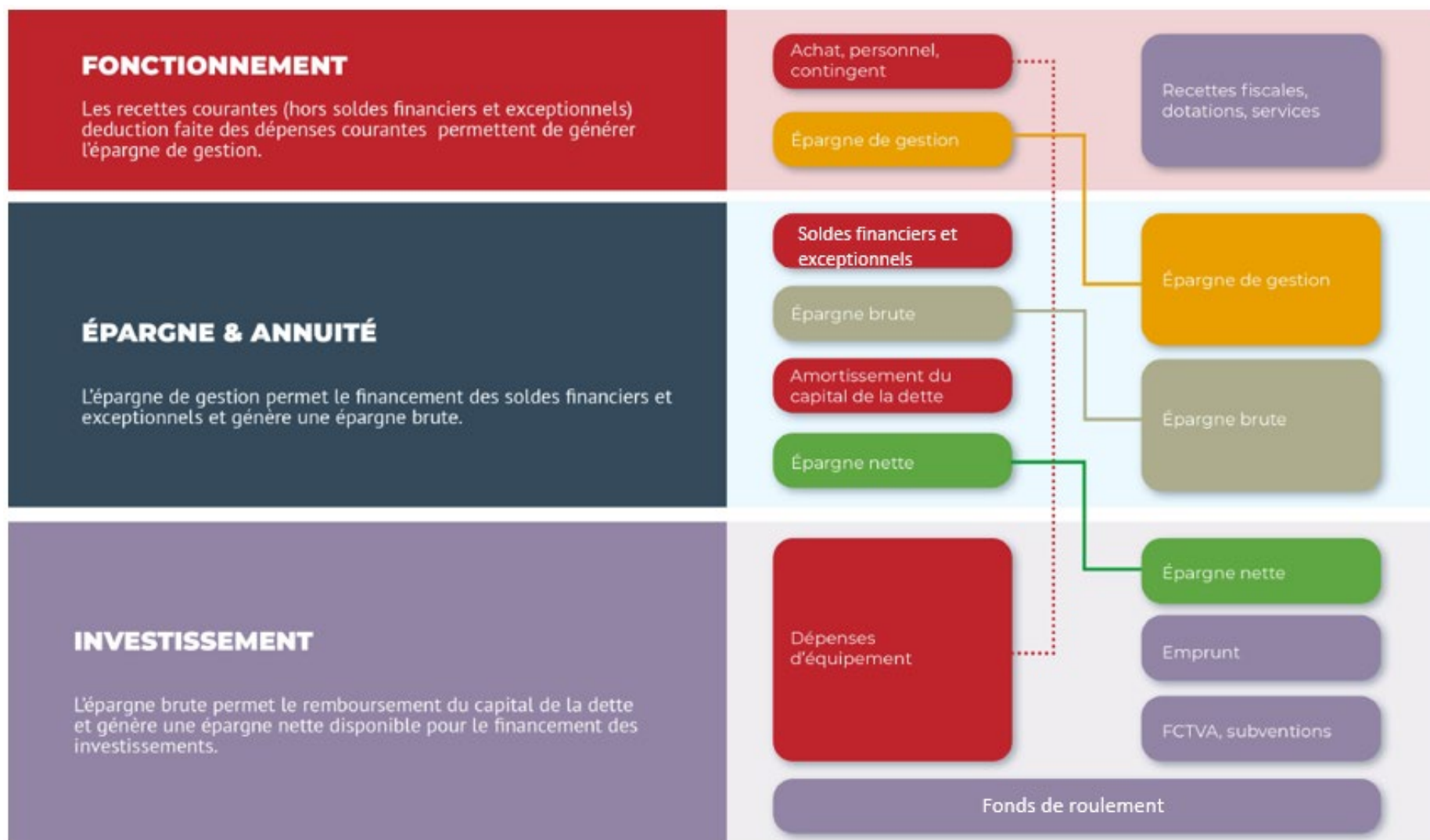
Cette gestion s'est appuyée sur une politique de stabilité fiscale, les taux de fiscalité communale étant demeurés inchangés, ainsi que sur une vigilance constante portée à l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de dégager les capacités d'autofinancement nécessaires à la préservation des marges de manœuvre financière.

Le présent Compte Financier Unique permet ainsi d'apprécier les résultats de l'exercice 2025 et la manière dont la commune a su concilier contraintes financières, maintien de la qualité du service public et poursuite de ses investissements. Il constitue un outil essentiel de transparence et d'information à destination des élus, des partenaires institutionnels et des administrés.

Mention méthodologique :

Les ratios financiers de la commune sont comparés à ceux d'un échantillon de référence composé des 37 communes situées dans les départements littoraux de l'Occitanie (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales) dont la population DGF est comprise entre 10 000 et 30 000 habitants. Les données utilisées pour cette comparaison proviennent des fichiers mis en ligne par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Les ratios de comparaison ont été produits par le cabinet MICHEL KLOPFER.

STRUCTURE DU BUDGET PRINCIPAL



L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2025

1. Vue d'ensemble – résultat de l'exercice 2025

	Fonctionnement 2025	Investissement 2025	Totaux 2025
A. Recettes	33 735 778,68	11 221 520,87	44 957 299,55
B. Dépenses	31 323 056,65	10 751 552,28	42 074 608,93
C. Résultat de l'exercice (A-B)	2 412 722,03	469 968,59	2 882 690,62
D. Résultats antérieurs	1 384 741,77	-700 743,05	683 998,72
E. Résultat de clôture (C+D)	3 797 463,80	-230 774,46	3 566 689,34
Dépenses engagées non mandatées		2 591 980,00	2 591 980,00
Recettes notifiées non encaissées		814 321,20	814 321,20
F. Solde des restes à réaliser		-1 777 658,80	-1 777 658,80
G. Résultat global cumulé (E+F)	3 797 463,80	-2 008 433,26	1 789 030,54

2. Vue d'ensemble – soldes d'épargne

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
Recettes de gestion des services	30 929 872,67	32 135 269,74	32 603 879,78	1,5%
Dépenses de gestion des services	26 807 897,58	29 431 869,34	28 617 412,54	-2,8%
Epargne de gestion	4 121 975,09	2 703 400,40	3 986 467,24	47,5%
Recettes réelles de fonctionnement	31 901 639,46	32 135 351,81	33 415 004,86	4,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	27 127 493,62	29 742 847,16	29 034 600,99	-2,4%
Epargne Brute (CAF)	4 774 145,84	2 392 504,65	4 380 403,87	83,1%
16 - Remboursement en capital de la dette	853 598,66	780 042,50	867 724,90	11,2%
Epargne Nette	3 920 547,18	1 612 462,15	3 512 678,97	117,8%
Taux d'épargne brute	13,98%	7,44%	13,11%	76,2%
Taux d'épargne nette	11,30%	5,02%	10,51%	109,5%
Capacité de désendettement	1,77	4,23	2,76	-34,8%

Le Compte Financier Unique du budget principal met en évidence un redressement significatif des équilibres financiers de la commune en 2025. L'épargne brute progresse ainsi de 83,1 % par rapport à l'exercice précédent et représente désormais 13,11 % des recettes réelles de fonctionnement.

Cette évolution très favorable intervient après une année 2024 marquée par une diminution des soldes d'épargne. Celle-ci résultait notamment des effets cumulés de la hausse des coûts de l'énergie et des conséquences de la cyberattaque subie par la collectivité, qui avait engendré des dépenses exceptionnelles importantes et perturbé le fonctionnement des services municipaux.

L'amélioration constatée en 2025 repose avant tout sur une maîtrise particulièrement rigoureuse des dépenses de gestion. Les charges à caractère général (chapitre 011) enregistrent ainsi une diminution sensible de -10,7 %, traduisant les efforts engagés pour rationaliser les achats et optimiser les frais généraux. De même, les charges du chapitre 65 connaissent un recul de -8,6 %, contribuant au redressement de l'épargne de gestion.

Du côté des recettes, les montants affichent une évolution favorable. Les recettes issues des chapitres 70 et 75 progressent respectivement de 0,5 % et 18 %. Les recettes fiscales (chapitre 73) demeurent quant à elles globalement stables, tandis que les dotations et participations (chapitre 74) enregistrent une hausse de 5,4 %. Cette progression est d'autant plus remarquable qu'elle intervient malgré la perte de près de 40 % de la Dotation Globale de Fonctionnement constatée en 2024.

En section d'investissement, le niveau des dépenses demeure soutenu, confirmant la poursuite des projets engagés par la commune, même si les mandatements sont en léger retrait par rapport à l'exercice précédent. Cette dynamique d'investissement a pu être maintenue grâce à l'amélioration de l'autofinancement et à la solidité de la situation financière de la collectivité.

Les principaux ratios financiers traduisent également cette amélioration. La capacité de désendettement, corrigée des produits de cession, s'établit à 3,3 années contre 4,2 années en 2024, confirmant le renforcement de la solvabilité de la commune et sa capacité à faire face à ses engagements financiers.

Le Compte Financier Unique 2025 confirme la très bonne santé financière de la commune. Les efforts réalisés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, conjugués à une gestion prudente des ressources et un niveau d'endettement soutenable, ont permis de restaurer des marges de manœuvre significatives et de consolider durablement les équilibres budgétaires de la collectivité.

Dans un contexte national marqué par un renforcement des contraintes budgétaires, la commune de Mauguio Carnon s'inscrit dans une démarche de gestion financière rigoureuse et responsable afin de garantir la stabilité de ses finances publiques.

3. La section de fonctionnement

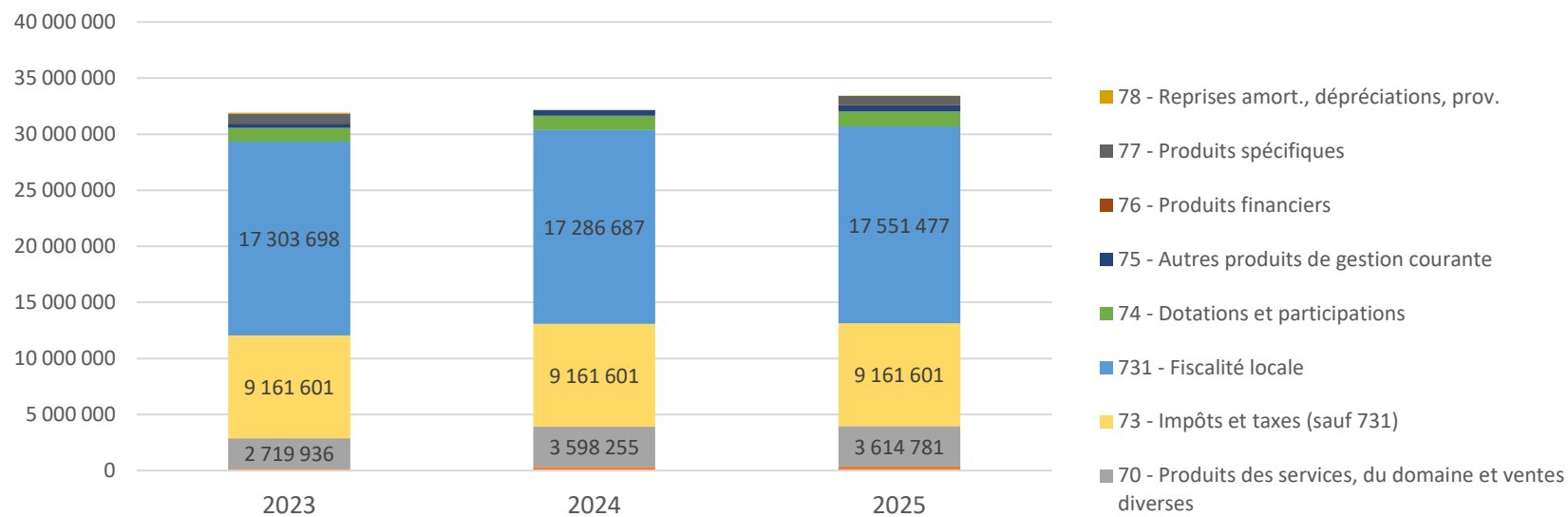
3.1. Les recettes de fonctionnement

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
013 - Atténuations de charges	163 060,80	328 542,97	359 827,04	9,5%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 719 936,45	3 598 255,29	3 614 780,96	0,5%
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	9 161 601,00	9 161 601,00	9 161 601,00	0,0%
731 - Fiscalité locale	17 303 698,00	17 286 686,86	17 551 477,26	1,5%
74 - Dotations et participations	1 194 866,65	1 272 095,08	1 340 157,50	5,4%
75 - Autres produits de gestion courante	386 709,77	488 088,54	576 036,02	18,0%
Total des recettes de gestion des services	30 929 872,67	32 135 269,74	32 603 879,78	1,5%
76 - Produits financiers	69,79	82,07	73,85	-10,0%
77 - Produits spécifiques	906 466,00	-	810 728,23	-
78 - Reprises amort., dépréciations, prov.	65 231,00	-	323,00	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	31 901 639,46	32 135 351,81	33 415 004,86	4,0%
042 - Opérations ordre transf. entre sections	312 967,60	244 377,86	320 773,82	31,3%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	25 500,00	377 542,73	-	-
Total des recettes d'ordre en fonctionnement	338 467,60	621 920,59	320 773,82	-48,4%
Total des recettes de la section de fonctionnement	32 240 107,06	32 757 272,40	33 735 778,68	3,0%

Les **recettes de gestion des services** de l'exercice 2025 s'élèvent à **32,6 M€**, contre 32,1 M€ en 2024, représentant une **hausse de 1,5 %**. Elles se composent d'atténuation de charges pour 0,3 M€, des produits des services, du domaine et ventes diverses pour 3,6 M€, des impôts et taxes (attribution de compensation) pour 9,1 M€, de la fiscalité locale pour 17,5 M€, des dotations et participations pour 1,3 M€ et des autres produits de gestion courante pour 0,5 M€.

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont en **hausse de 4 %** par rapport à 2024 et sont constituées par les recettes de gestion énoncées ci-dessus auxquelles sont ajoutées les produits financiers et spécifiques (0,8 M€) et les reprises amortissements, dépréciation et provisions, soit un total de **33,4 M€** en 2025.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des recettes réelles de fonctionnement en euros :



3.1.1. Les atténuations des charges

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
013 - Atténuations de charges	163 060,80	328 542,97	359 827,04	9,5%

En 2025, les atténuations de charges **progressent de 9,5 %** par rapport à 2024 et s'élèvent à **359 827,04 €**.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- Remboursements sur rémunérations du personnel : 150 185,96 €
- Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance : 30 053,88 €
- Remboursements sur autres charges sociales : 179 587,20 €. Depuis la mise en place des titres-restaurant en 2024, les agents contribuent à hauteur de 40 % de la valeur faciale du titre (8 €), soit une participation prélevée mensuellement sur leur rémunération et comptabilisée au chapitre 013. La commune prend en charge les 60 % restants.

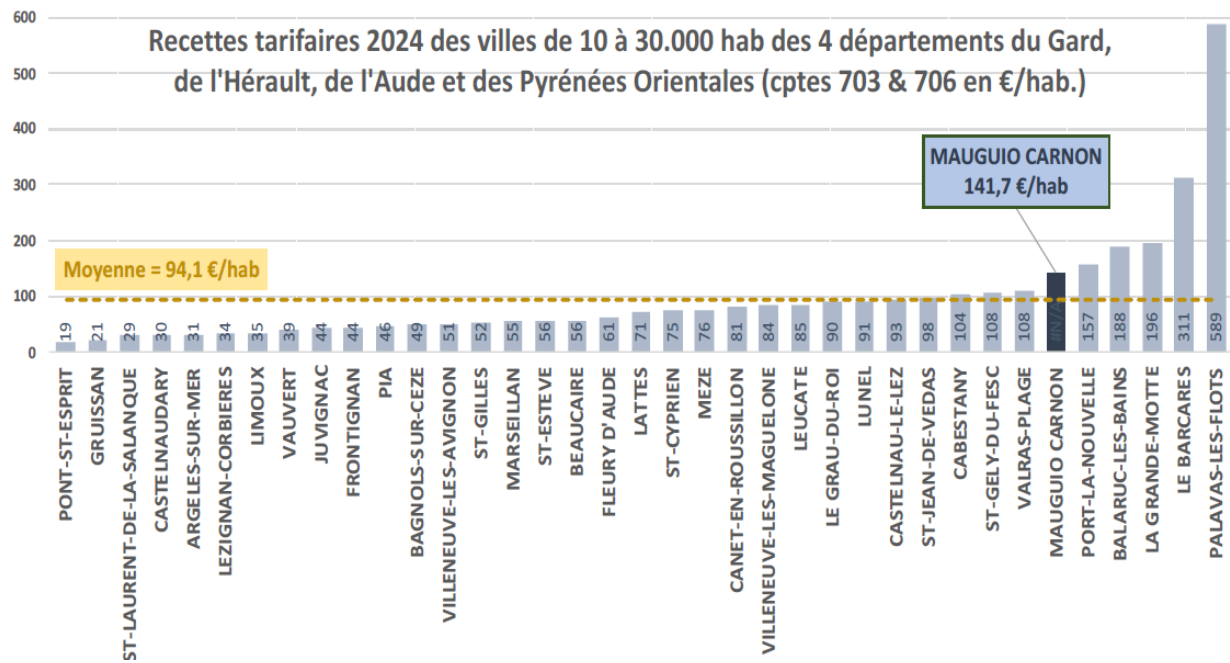
3.1.2. Les produits des services et du domaine

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 719 936,45	3 598 255,29	3 614 780,96	0,5%

Ce chapitre regroupe tous les produits issus des activités soumises à tarification. Les recettes de ces produits s'élèvent à **3 614 780,96 €** en 2025, en **légère hausse** par rapport à 2024 (+0,5 %), traduisant une quasi-stabilité de ces recettes.

Dans ces produits des services, du domaine et autres ventes diverses, on va retrouver notamment tous les produits issus des politiques soumises à tarification, notamment les vacances sportives (66 715 €), les festivités et la culture (39 596 €), les droits d'occupation du domaine public (72 078 €), les concessions de plage (375 056 €) ainsi que les concessions de cimetière (29 680 €). On va retrouver également les recettes issues du stationnement payant pour un montant de 1,88 M€, auxquelles s'ajoutent 551 213 € au titre du forfait post-stationnement, soit un total de 2,4 M€.

Le chapitre comporte également le remboursement de frais de gestion, de fluides, de formation et de mise à disposition de personnel de divers organismes à hauteur d'environ 588 K€.



Source : Cabinet Michel Klopfer

Mauguio Carnon a été comparée à un échantillon composé de 37 communes des quatre départements du littoral occitan (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales) dont la population DGF est comprise entre 10 000 et 30 000 habitants. Les recettes tarifaires 2024 de la commune placent Mauguio Carnon en 6^{ème} position, derrière Palavas-les-Flots et la Grande Motte.

3.1.3. Les impôts et taxes

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	9 161 601,00	9 161 601,00	9 161 601,00	0,0%

L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à cette catégorie d'intercommunalité. L'AC versée par la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or s'élève à **9 161 601 €**.

➤ Depuis le 1er janvier 2020, la commune a transféré à l'agglomération la compétence obligatoire de gestion des eaux pluviales urbaines. Le montant correspondant demeure stable en l'absence de nouveaux transferts de charges.

3.1.4. La fiscalité locale : fiscalité directe et indirecte

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
731 - Fiscalité locale	17 303 698,00	17 286 686,86	17 551 477,26	1,5%

En 2025, la fiscalité locale (directe et indirecte) s'élève à 17,5 M€ et est en progression de 1,5 % par rapport à 2024.

- **La fiscalité directe : 14,7 M€ (+0,7 %)**

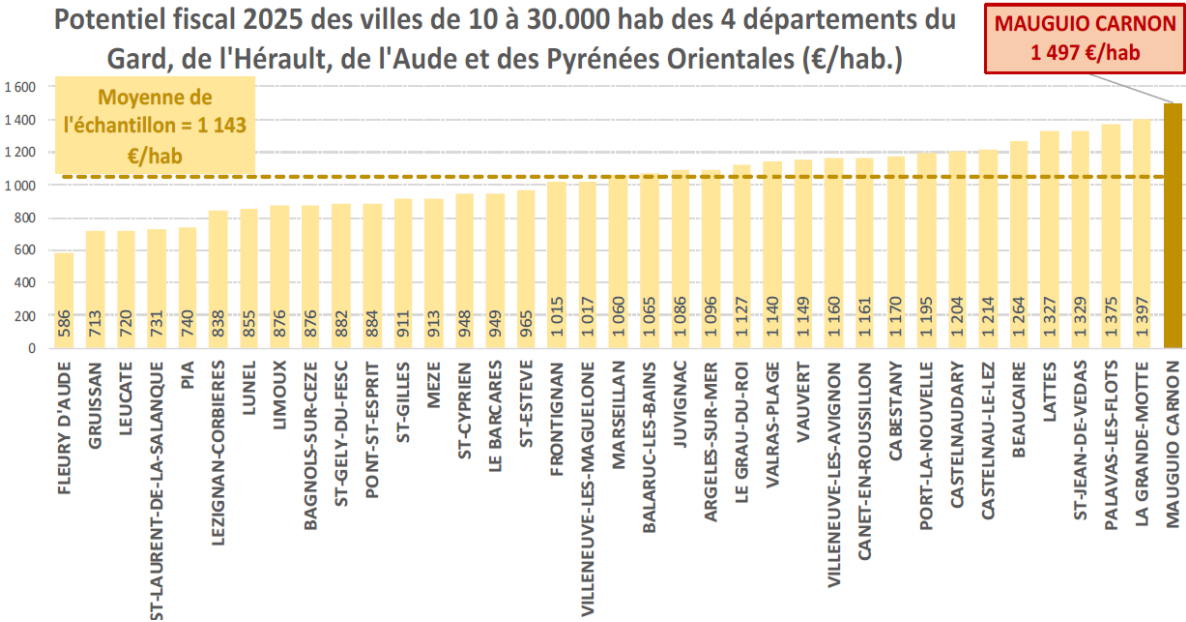
Les produits de la fiscalité directe locale proviennent de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour 13 M€ en 2025 (+2,8 %) ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), pour 0,3 M€ en 2025 (-6,5 %) ;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), pour 1,4 M€ en 2025 (-12,7 %)

Sur l'ensemble du mandat, aucune augmentation des taux de fiscalité n'a été votée afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Les taux communaux restent donc stables sur la période :

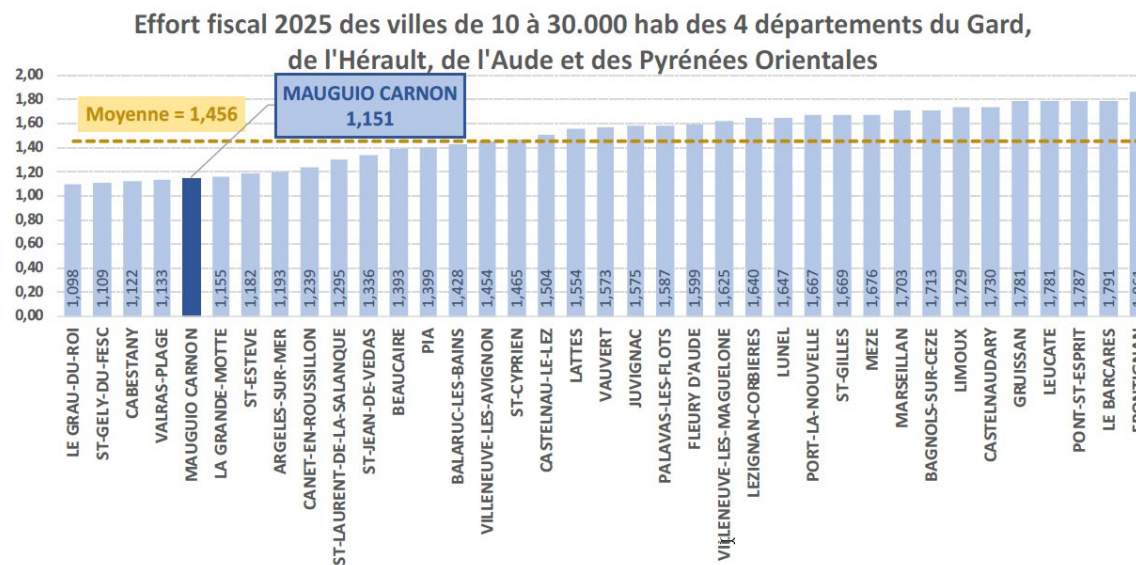
	2024	2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,05%	39,05%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	90,26%	90,26%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaire et Taxe d'habitation sur les logements vacants	14,68%	14,68%

Le potentiel fiscal de la commune est l'un des plus élevés du panel comparatif des villes du territoire. Mauguio Carnon a été comparée à un échantillon composé de 37 communes des quatre départements du littoral occitan (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales) dont la population DGF est comprise entre 10 000 et 30 000 habitants.



Source : Cabinet Michel Klopfer

Mauguio Carnon est la cinquième commune de l'échantillon en ce qui concerne l'effort fiscal et se situe à 21% en dessous de la moyenne des 37 communes du panel. L'effort fiscal prend en compte la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et le non bâti ainsi que la taxe sur les ordures ménagères.



Source : Cabinet Michel Klopfer

- **La fiscalité indirecte : 2,7 M€ (+5,5 %)**

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	1 195 171,10	1 016 527,20	1 199 599,20	18,0%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	770 284,40	625 193,38	607 988,00	-2,8%
Droits de place	373 951,50	329 989,77	316 480,92	-4,1%
Taxe de séjour	493 484,30	472 465,98	461 662,50	-2,3%
Impôt sur les spectacles	144,00	144,00	144,00	0,0%
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	142 051,70	169 749,53	171 070,64	0,8%

Les produits de la fiscalité indirecte correspondent aux recettes inscrites au compte 73, à l'exception de celles relevant de la fiscalité directe et de la fiscalité transférée. Ils regroupent différentes taxes et redevances, telles que :

- **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 1 199 599 € (+ 18 %)**

Ce produit est directement lié à l'activité du marché immobilier, dépendant du volume et de la valeur des transactions réalisées sur le territoire. Ses modalités (taux et conditions d'exonération) sont fixées par l'État. Dans l'Hérault, ce produit a connu une baisse continue depuis juin 2022, avant d'amorcer une reprise à compter de décembre 2024.

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité : 607 988 € (-2,8 %)**

Cette taxe repose uniquement sur les volumes d'électricité fournis ou consommés par les usagers, selon un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh). Le montant de la part communale de l'accise sur l'électricité est notifié aux collectivités concernées par arrêté du préfet, à partir des éléments de calcul établis par la direction générale des finances publiques. Cette baisse enregistrée sur 2025 est toutefois relative par rapport à celle enregistrée en 2024 (-18,8 %).

- **Les droits de place : 316 480 € (-4,1 %)**

Ces recettes de nature fiscale sont perçues en contrepartie de l'exploitation du domaine public par des opérateurs économiques.

- **La taxe de séjour : 461 662 € (- 2,3 %)**

Cette taxe est acquittée par les personnes séjournant sur le territoire (hors exonérations réglementaires) dans des meublés de tourisme ou des établissements d'hébergement professionnel. Le produit de la collecte de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation

touristique de la commune ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

- **La taxe locale sur la publicité extérieure** : 171 070 € (+0,8 %)

Instaurée par la Ville en 2011, elle est due par toute entreprise exploitant un support publicitaire fixe (dispositif publicitaire, enseigne ou préenseigne), quelle que soit la nature de son activité.

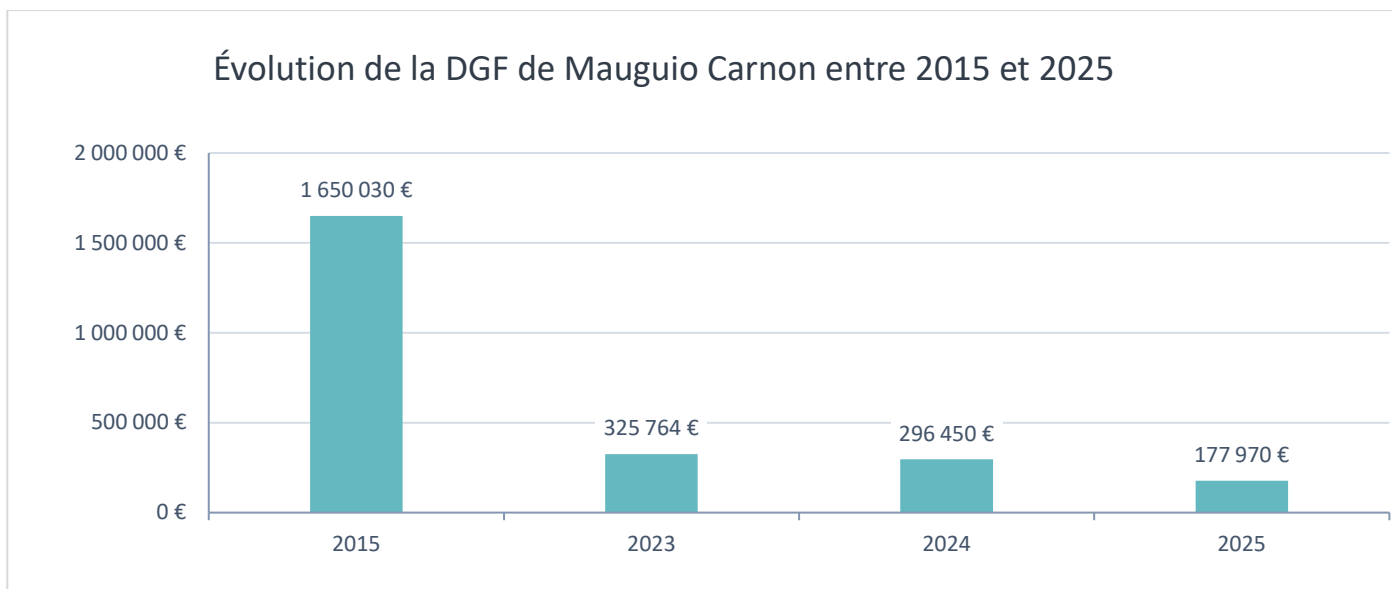
3.1.5. Les dotations et participations

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
74 - Dotations et participations	1 194 866,65	1 272 095,08	1 340 157,50	5,4%

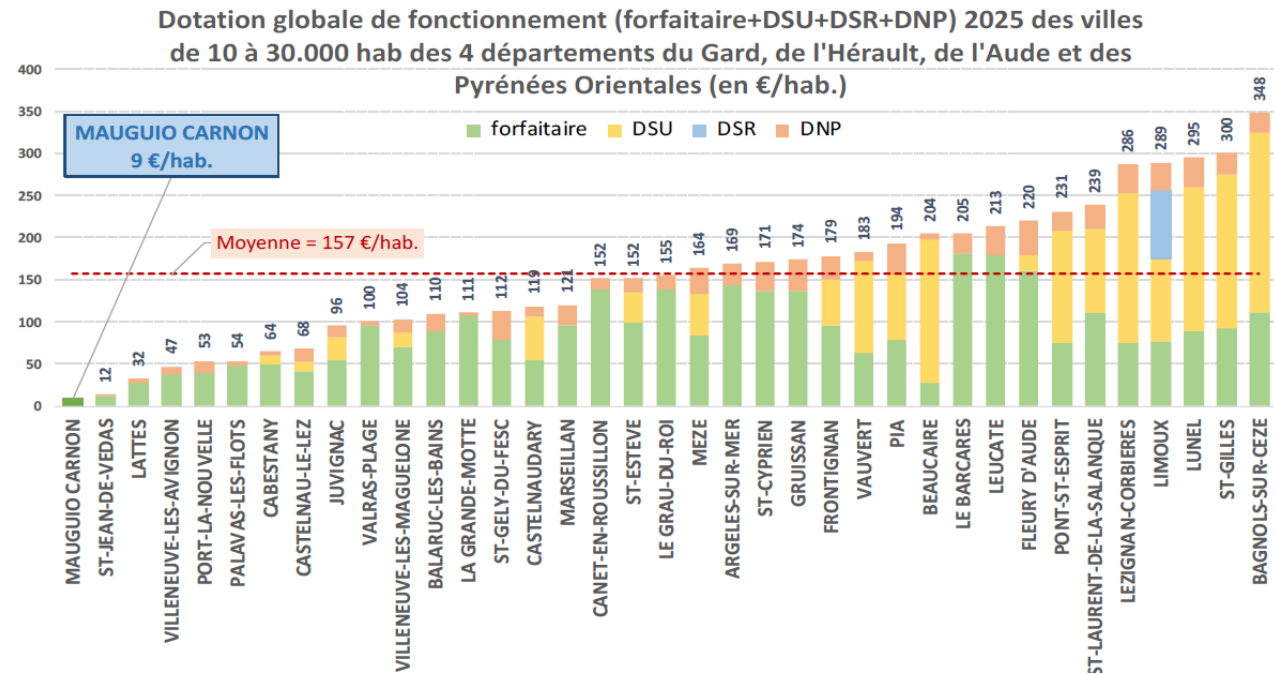
En 2025, les dotations et participations s'élèvent à **1 340 157 €**, soit une **progression de 5,4 %**. Elles comprennent :

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Elle constitue la principale dotation de l'Etat aux collectivités territoriales. En 2025, elle s'élève à 177 970 € et diminue de 40 % par rapport à 2024 en raison d'une baisse de population.



En 2015, cette dotation était de 1,6 M€. En dix ans, la dotation forfaitaire des communes a diminué de 89 %, ce qui représente une perte de 1,4 M€ de recettes de fonctionnement. Cette baisse est liée à la contribution de la commune au déficit public.



Source : Cabinet Michel Klopfer

Les dotations de l'Etat placent, en 2025, Mauguio Carnon au dernier rang du panel des 37 communes.

- **Les autres dotations et participations**

Pour l'année 2025, la recette de FCTVA pour la part afférente aux dépenses de fonctionnement s'élève à 114 374 €.

La commune perçoit également une dotation pour les titres sécurisés (38 000 €) et de recensement (4 280 €), des aides et subventions (80 528 €)

Dans le cadre du principe de fiabilité des comptes publics, la commune enregistre dans sa comptabilité l'ensemble des flux croisés. Ce chapitre retrace ainsi les flux liés au financement des manifestations touristiques. La contribution de l'office du tourisme au financement des manifestations portées par le budget principal s'élève à 253 091 €, en légère progression par rapport à 2024 (+9,2 %).

- **Les compensations au titre des exonérations fiscales**

Ces allocations servent à compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'exonération décidées par l'Etat. En 2025, les compensations s'élèvent à :

- 603 755 € au titre des exonérations de taxes foncières ;
- 66 122 € de compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation sur logements vacants ;
- 1 948 € pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement / la taxe de publicité foncière ;

3.1.6. Les autres produits de gestion courante

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
75 - Autres produits de gestion courante	386 709,77	488 088,54	576 036,02	18,0%

Ces divers produits continuent leur **progression** en 2025 et atteignent un montant total de **576 036 €**, soit **18 %** de plus qu'en 2024. On va retrouver ici, notamment, les revenus des immeubles (335 383 €), des débits et pénalités perçus (62 240 €), des libéralités reçues (24 500 €), indemnités d'assurance, remboursement et produits exceptionnels (153 911 €).

3.1.7. Les produits financiers et spécifiques

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
76 - Produits financiers	69,79	82,07	73,85	-10,0%
77 - Produits spécifiques	906 466,00	-	810 728,23	-
78 - Reprises amort., dépréciations, prov.	65 231,00	-	323,00	-

Ce chapitre regroupe les produits financiers ainsi que les produits spécifiques, tels que les produits de cession et les annulations de titres sur exercices antérieurs. Il intègre également les reprises sur amortissements et provisions. En 2025, les produits de cession d'immobilisations sont en **hausse** par rapport à 2024 et s'établissent à **773 792 €**, principalement en raison de la vente de l'ancienne trésorerie.

Conclusion

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **33,4 M€**, en **progression de 4 %** par rapport à 2024. Cette évolution repose principalement sur des éléments ponctuels, notamment les cessions d'immobilisations. A noter que les recettes issues de la gestion des services progressent de manière plus modérée (+1,5 %), traduisant ainsi une dynamique globalement stable.

Dans ce contexte, la Ville poursuit une gestion rigoureuse et les efforts entrepris pour réduire le train de vie de la collectivité, sans recourir au levier fiscal afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Elle cherche à diversifier les sources de ses recettes de fonctionnement, par la contribution de l'usager au financement du service public. La tarification des services, l'optimisation de la gestion domaniale et la réalisation d'investissements productifs constituent ainsi des leviers complémentaires au service du financement des politiques publiques portées par la Ville de Mauguio Carnon.

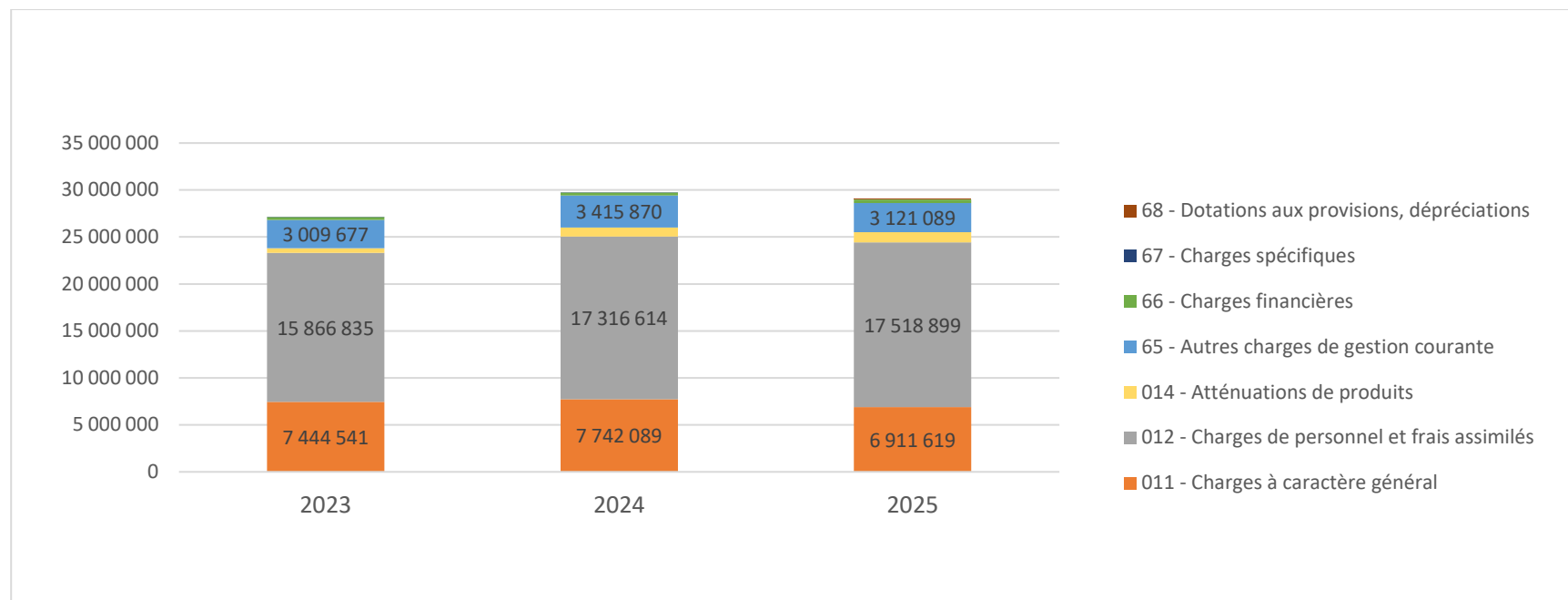
3.2. Les dépenses de fonctionnement

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
011 - Charges à caractère général	7 444 540,58	7 742 088,84	6 911 619,07	-10,7%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 866 835,13	17 316 613,58	17 518 898,60	1,2%
014 - Atténuations de produits	486 845,21	957 296,78	1 065 806,37	11,3%
65 - Autres charges de gestion courante	3 009 676,66	3 415 870,14	3 121 088,50	-8,6%
Total des dépenses de gestion des services	26 807 897,58	29 431 869,34	28 617 412,54	-2,8%
66 - Charges financières	312 309,81	303 253,37	381 548,45	25,8%
67 - Charges spécifiques	7 286,23	7 724,45	-	-
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	-	-	35 640,00	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	27 127 493,62	29 742 847,16	29 034 600,99	-2,4%
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	-
042 - Opérations ordre transf. entre sections	2 385 865,64	1 372 174,61	2 288 455,66	66,8%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 385 865,64	1 372 174,61	2 288 455,66	66,8%
Total des dépenses de la section de fonctionnement	29 513 359,26	31 115 021,77	31 323 056,65	0,7%

Les **dépenses de gestion des services** de l'exercice 2025 s'élèvent à **28,6 M€**. Elles se composent des charges à caractère général pour 6,9 M€, des charges de personnel pour 17,5 M€, des atténuations de produits pour 1 M€ et des autres charges de gestion courante pour 3,1 M€ constituées principalement de participations et subventions.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont constituées par les dépenses de gestion énoncées ci-dessus auxquelles on ajoute les charges financières (intérêts des emprunts : 0,3 M€) et les dotations aux provisions, soit un total de **29 M€** en 2025.

Le graphique suivant représente les évolutions des dépenses de fonctionnement :



En 2025, les dépenses de fonctionnement enregistrent un **ralentissement** malgré un contexte marqué par des évolutions réglementaires impactant les charges de personnel. La Ville poursuit une gestion rigoureuse et les efforts engagés afin de maîtriser l'évolution de ses charges de fonctionnement.

Les chapitres suivants présentent les principales évolutions des postes de dépenses de fonctionnement et permettent d'apprécier les grands équilibres financiers de la collectivité.

3.2.1. Les charges à caractère général

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
011 - Charges à caractère général	7 444 540,58	7 742 088,84	6 911 619,07	-10,7%

Les charges à caractère général représentent les dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien de la collectivité. Elles représentent 24 % des dépenses de gestion en 2025, contre 26 % en 2024. Leur montant s'établit à **6,9 M€** en 2025, contre 7,7 M€ en 2024, soit une **baisse de 10,7 %**, traduisant les efforts engagés par la Ville pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Afin de contenir l'impact de la hausse des charges incompressibles, la commune de Mauguio Carnon a décidé de trouver des marges de manœuvres dans son propre train de vie, sans recourir au levier fiscal, tout en garantissant un service public de qualité.

Les économies réalisées traduisent ainsi une volonté politique forte de maîtriser durablement les dépenses de fonctionnement, sans dégrader la qualité du service public. Elles s'appuient sur une démarche globale et structurée, portant à la fois sur les charges courantes (économies), les prestations externes (rationalisation), l'entretien du patrimoine (optimisation) et les actions de communication et événementiels (maîtrise). Cette démarche traduit un pilotage rigoureux des finances locales et un effort constant d'optimisation des moyens, visant à préserver les équilibres financiers de la collectivité tout en limitant la pression fiscale sur les habitants.

3.2.2. Les charges de personnel

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 866 835,13	17 316 613,58	17 518 898,60	1,2%

En 2025, les charges de personnel s'établissent à **17,5 M€** et représentent 60 % des dépenses réelles de fonctionnement. Entre 2024 et 2025, la masse salariale **évolue de 1,2 %**. Cette augmentation s'explique principalement par la revalorisation du taux de contribution employeur à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), mesure exogène s'imposant à la collectivité. Celui-ci progresse de +3 % en 2025, pour atteindre 34,65 %, avec un objectif de 43,65 % en 2028.

Par ailleurs, l'exercice 2025 a été marqué par la mise en œuvre de la réforme du régime indemnitaire des agents de police municipale. Cette évolution s'inscrit dans une démarche de mise en conformité réglementaire, mais également de reconnaissance des spécificités des missions exercées, des sujétions particulières et de l'engagement professionnel de ces agents. Cette réforme a été conduite de manière maîtrisée, dans le respect des équilibres budgétaires de la collectivité, tout en contribuant à l'attractivité des fonctions, à la fidélisation des effectifs et à la prévention des risques professionnels, dans un contexte où les enjeux de sécurité et de santé au travail sont particulièrement prégnants.

En dehors de ces effets mécaniques et réglementaires, les dépenses de personnel demeurent maîtrisées, ce qui témoigne d’une gestion rigoureuse des ressources humaines.

Cette évolution s’inscrit dans une politique RH équilibrée, conciliant maîtrise budgétaire et accompagnement des parcours professionnels. La collectivité poursuit une gestion dynamique des carrières et des rémunérations, fondée sur l’avancement statutaire, la reconnaissance de l’expérience et des compétences, ainsi que sur une adaptation progressive des organisations aux besoins du service public.

Enfin, la politique de santé, sécurité et conditions de travail demeure un axe structurant de la gestion des ressources humaines, contribuant à la prévention des risques professionnels, à la réduction de l’absentéisme et à la préservation durable des compétences au sein de la collectivité.

La structure des effectifs

Synthèse évolution effectifs postes	Postes au 31/12/2024	Postes au 31/12/2025	Évolution en nb	Évolution en %
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	302	316	14	4,64%
Contractuels permanents	36	42	6	16,67%
Total postes	338	358	20	5,92%

Au 31 décembre 2025, les effectifs de la collectivité s’élèvent à 358 postes, contre 338 en 2024, soit une évolution de +20 agents (+5,92 %). Cette progression résulte principalement de la consolidation des emplois statutaires, avec une augmentation de 14 fonctionnaires (+4,64 %), traduisant une volonté de stabilisation des effectifs et de sécurisation des parcours professionnels.

Parallèlement, le recours aux contractuels permanents progresse de 6 agents (+16,67 %), afin de répondre à des besoins spécifiques et à l’évolution des missions, dans un cadre maîtrisé. Il s’inscrit dans une évolution contrainte de la fonction publique territoriale, résultant des difficultés croissantes de recrutement statutaire, des tensions sur certains métiers et de la nécessité d’assurer la continuité du service public dans un cadre réglementaire strictement encadré.

Le temps de travail

L’année 2025 s’inscrit dans la continuité de l’application de la durée légale annuelle de travail fixée à 1 607 heures, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Cette mise en conformité a été suivie de manière maîtrisée, en tenant compte des spécificités des métiers, des contraintes de service et des sujétions particulières. Elle permet d’optimiser l’organisation du temps de travail, de renforcer l’équité entre les agents et de garantir la continuité du service public, tout en s’accompagnant d’une attention particulière portée aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité des agents. Cette évolution participe pleinement à une gestion responsable des ressources humaines, conciliant exigences réglementaires, performance collective et qualité de vie au travail.

3.2.3. Les atténuations de produits

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
014 - Atténuations de produits	486 845,21	957 296,78	1 065 806,37	11,3%

En 2025, les atténuations de produits s'élèvent à **1 M€**, en **augmentation** de **11,3 %** par rapport à 2024. Ce chapitre regroupe notamment les contributions au Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), le reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme (changement d'imputation depuis 2024) et le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO).

- **Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)** : ce mécanisme de péréquation horizontale, instauré après suppression de la taxe professionnelle, prélève des contributions auprès des intercommunalités à potentiel financier agrégé (PFIA) élevé pour les redistribuer aux intercommunalités à PFIA plus faible. Les fonds prélevés et redistribués sont répartis entre les EPCI et leurs communes selon les accords locaux.
 En 2025, les collectivités de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or ont contribué au FPIC à hauteur de 1 439 571 €. La répartition, dite « de droit commun », est calculée selon le coefficient d'intégration fiscale (CIF), le potentiel financier par habitant et la population DGF. Chaque commune contribue au FPIC mais ne bénéficie pas de redistribution. Ainsi, la Ville de Mauguio Carnon a participé à hauteur de 464 498 €.
- **Reversement de la taxe de séjour** : en 2025, la Ville a reversé 474 406 € à l'office de tourisme pour financer la politique d'animation touristique de la commune, ainsi que les taxes additionnelles au Département et à la Société de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, conformément aux délibérations relatives à la taxe additionnelle à la taxe de séjour.
- **DILICO** (dispositif de lissage conjoncturel) : en 2025, la commune de Mauguio Carnon a contribué à hauteur de 118 338 €, participant ainsi à ce dispositif de péréquation et de sécurisation des équilibres financiers locaux.

Le chapitre 014 traduit la poursuite d'une gestion rigoureuse et transparente des flux financiers, respectant les obligations légales tout en garantissant le financement des politiques publiques locales, notamment en matière d'animation touristique.

3.2.4. Les autres charges de gestion courante

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
65 - Autres charges de gestion courante	3 009 676,66	3 415 870,14	3 121 088,50	-8,6%

En 2025, les autres charges de gestion courante s'établissent à **3,1 M€**, en **baisse** de **8,6 %**. Ce chapitre regroupe principalement les indemnités et charges des élus, les subventions ainsi que les diverses participations et représente 10,9 % des dépenses de gestion des services. Pour l'année 2025, la Ville a notamment contribué à hauteur de :

- 614 000 € pour la participation au budget du CCAS ;
- 622 601 € de subventions versées aux associations ;
- 1 057 511 € pour la participation annuelle au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ;
- 32 166 € pour l'EID ;
- 80 550 € pour la contribution à l'école Notre Dame ;
- 252 978 € pour les licences informatiques ;
- 235 500 € de subvention versée à l'office du Tourisme, en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent, afin de renforcer les politiques d'animation touristique et de favoriser les mobilités douces, notamment par la mise en place d'un petit train gratuit pendant la saison estivale. ;

3.2.5. Les charges financières, charges spécifiques et les dotations aux provisions, dépréciations

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
66 - Charges financières	312 309,81	303 253,37	381 548,45	25,8%
67 - Charges spécifiques	7 286,23	7 724,45	-	-
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	-	-	35 640,00	-

Les charges financières s'établissent à 381 548 €, liées notamment au nouvel emprunt contracté en 2025. Les dotations aux provisions s'élèvent à 35 640 €.

Conclusion

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 29 M€, enregistrant une baisse de 2,4 % par rapport à 2024. Cette évolution reflète la capacité de la collectivité à concilier rigueur budgétaire et maintien de ses engagements essentiels. Les économies réalisées permettent de compenser les charges incompressibles et les impacts des évolutions législatives, tout en préservant les niveaux d'épargne et la solidité financière de la Ville. Cette maîtrise des dépenses illustre une gestion proactive et durable, garante de l'efficacité et de la pérennité des services publics offerts aux habitants.

4. La section d'investissement

La section d'investissement retrace l'ensemble des opérations patrimoniales de la collectivité, tant en dépenses qu'en recettes. Elle regroupe notamment les dépenses d'équipement, les opérations financières ainsi que le remboursement du capital de la dette.

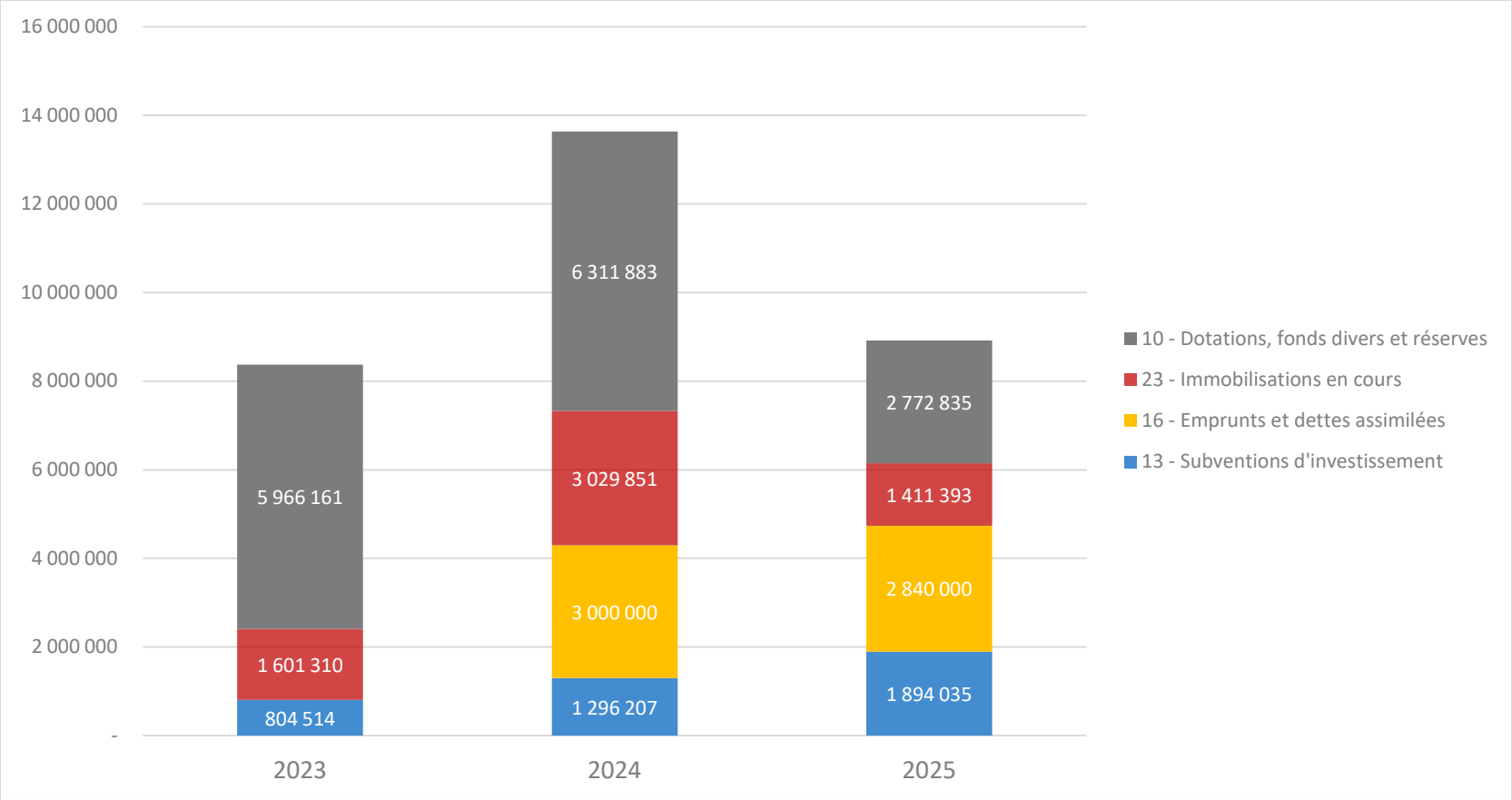
Pour financer ses dépenses d'investissement (réalisation d'équipements, acquisitions foncières, travaux structurants), la collectivité mobilise différentes ressources : les subventions d'équipement versées par ses partenaires institutionnels, le recours à l'emprunt, ainsi que l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.

L'équilibre de la section d'investissement repose ainsi sur une gestion optimisée de ces ressources, permettant d'assurer la soutenabilité financière des projets engagés.

4.1. Les recettes d'investissement

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
13 - Subventions d'investissement	804 513,66	1 296 207,15	1 894 034,57	46,1%
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	3 000 000,00	2 840 000,00	-5,3%
23 - Immobilisations en cours	1 601 310,32	3 029 850,91	1 411 393,23	-53,4%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 966 160,73	6 311 882,87	2 772 835,34	-56,1%
024 - Produits des cessions d'immobilisation	-	-	-	-
45 - Opérations pour compte de tiers (état IV-B5)	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement	8 371 984,71	13 637 940,93	8 918 263,14	-34,6%
021 - Virement à la section de fonctionnement	-	-	-	-
040 - Opérations ordre transf. entre sections	2 385 865,64	1 372 174,61	2 288 455,66	66,8%
041 - Opérations patrimoniales	25 500,00	377 542,73	14 802,07	-96,1%
Total des recettes d'ordre en investissement	2 411 365,64	1 749 717,34	2 303 257,73	31,6%
Total des recettes de la section d'investissement	10 783 350,35	15 387 658,27	11 221 520,87	-27,1%

Le niveau des recettes d'investissement est par nature fluctuant d'un exercice à l'autre, en lien direct avec le rythme de réalisation des dépenses d'équipement. En 2025, les **recettes réelles d'investissement** atteignent **8,9 M€**, en **recul de 34,6 %** par rapport à 2024. Cette diminution doit toutefois être relativisée, le niveau des recettes demeurant supérieur à celui observé en 2023. Le graphique ci-après présente l'évolution des recettes réelles d'investissement en euros :



4.1.1. Les subventions d’investissement

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
13 - Subventions d'investissement	804 513,66	1 296 207,15	1 894 034,57	46,1%

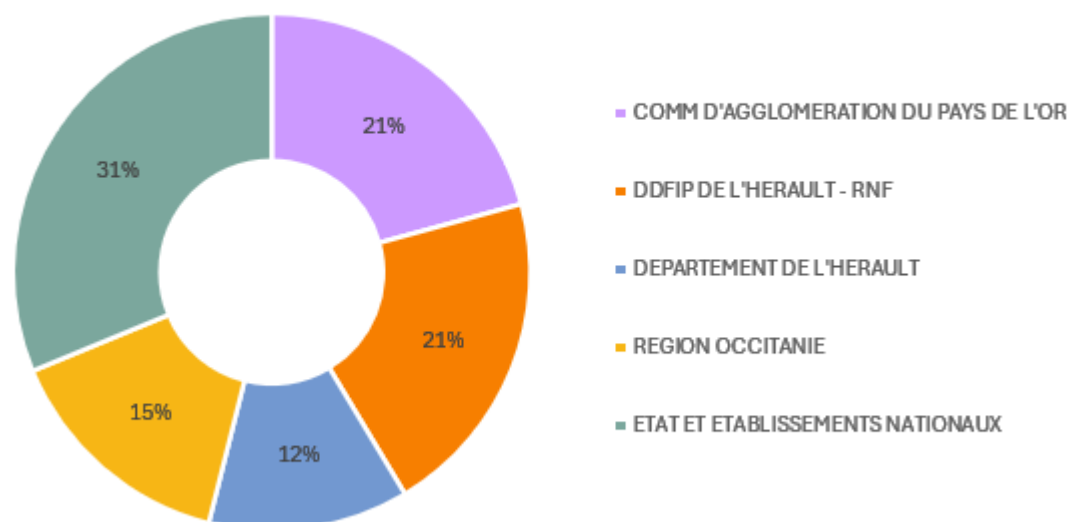
En 2025, les subventions d'investissement atteignent **1 894 034 €**, soit une **hausse de 46,1 %** par rapport à 2024. Ce chapitre comprend notamment les recettes issues des amendes de radars automatiques et de police (390 836 €) ainsi que les subventions versées par les cofinanceurs en fonction de l'avancement des projets du mandat.

L'année 2025 est caractérisée par la perception de plusieurs soldes liés à l'achèvement de travaux : 800 K€ pour la requalification de la station balnéaire de Carnon (Phase 1 - Etat, Région, Département), 14 K€ correspondant au solde de l'État pour les travaux d'économie d'énergie et 50 K€ au titre du solde de la Région pour la mise en accessibilité des bâtiments.

Par ailleurs, la commune a bénéficié d'une avance de 160 K€ de l'Agence de l'eau pour les travaux de désimperméabilisation et de renaturation du groupe scolaire Jean Monnet, d'un acompte de 5 K€ du Département pour la rénovation du patrimoine scolaire, ainsi que de 80 K€ de ce même partenaire pour les travaux de voirie communale. Enfin, 393 K€ ont été perçus de la communauté d'agglomération du Pays de l'Or au titre du fonds de concours dédié à la voie verte.

Les subventions encaissées en 2025, versées par les différents organismes, se répartissent comme suit :

Subventions d'investissement



4.1.2. Les emprunts et dettes assimilées

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	3 000 000,00	2 840 000,00	-5,3%

Un emprunt d'un montant de 2 840 000€ a été réalisé en 2025 pour financer les travaux du schéma directeur.

4.1.3. Les immobilisations en cours

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
23 - Immobilisations en cours	1 601 310,32	3 029 850,91	1 411 393,23	-53,4%

En 2025, 1,4 M€ ont été comptabilisés. Cette somme correspond aux avances versées par la commune à la SPL dans le cadre de la convention de mandat. Ce montant est en diminution de 53,4 % par rapport à 2024, en lien avec la fin des travaux du schéma directeur.

4.1.4. Les dotations, fonds divers et réserves

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 966 160,73	6 311 882,87	2 772 835,34	-56,1%

Ce chapitre englobe notamment les dotations d'investissement de l'Etat, à savoir le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et la taxe d'aménagement.

- **Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** : il compense la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à 16,404 % du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage d'un an. Le montant perçu par la Ville dépend donc du montant des dépenses éligibles effectuées l'année précédente. La Ville a ainsi perçu en 2025 un remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement de 2024, pour un montant de 1 202 814 €, soit une augmentation de 11,5 % par rapport à 2024.

- **La taxe d'aménagement** : il s'agit d'un impôt local perçu à l'occasion des opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments, ainsi que de certains aménagements (piscines, stationnements, etc.). Elle est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU.

4.2. Les dépenses d'investissement

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	213 581,19	262 704,07	288 548,44	9,8%
204 - Subventions d'équipement versées	228 443,54	269 931,08	237 742,46	-11,9%
21 - Immobilisations corporelles	2 736 348,41	1 972 184,20	3 869 931,97	96,2%
23 - Immobilisations en cours	2 396 605,00	2 819 241,00	665 000,00	-76,4%
Total des opérations d'équipements (état II-C1.1)	4 393 740,02	5 795 041,74	3 835 010,41	-33,8%
Total des dépenses d'équipement	9 968 718,16	11 119 102,09	8 896 233,28	-20,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	623 414,15	563 860,51	652 018,21	15,6%
16 - Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	853 598,66	780 042,50	867 724,90	11,2%
26 - Participations et créances rattachées	-	-	-	-
27 - Autres immobilisations financières	-	10 951,50	-	-
Total des dépenses financières	1 477 012,81	1 354 854,51	1 519 743,11	12,2%
Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement	11 445 730,97	12 473 956,60	10 415 976,39	-16,5%
040 - Opérations ordre transf. entre sections	312 967,60	244 377,86	320 773,82	31,3%
041 - Opérations patrimoniales	25 500,00	377 542,73	14 802,07	-96,1%
Total des dépenses d'ordre en investissement	338 467,60	621 920,59	335 575,89	-46,0%
Total des dépenses de la section d'investissement	11 784 198,57	13 095 877,19	10 751 552,28	-17,9%

Les dépenses d'investissement peuvent être très variables d'un exercice à l'autre, selon l'état d'avancement des projets. En 2025, les **dépenses réelles d'investissement** s'établissent à **10,4 M€**, enregistrant une **baisse** de **16,5 %** par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des dépenses d'équipement, qui atteignent 8,8 M€ (-20 %), tandis que les dépenses financières progressent de 12,2 % pour s'établir à 1,5 M€.

Cette tendance traduit l'avancée des projets du mandat, certains investissements phares arrivant à leur terme, et illustre une gestion de fin de cycle caractérisée par la concentration des efforts sur les opérations essentielles et le pilotage des engagements financiers. Elle reflète également la capacité de la collectivité à adapter le rythme de ses dépenses d'équipement tout en maintenant ses obligations financières.

4.2.1. Les dépenses d'équipement

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	213 581,19	262 704,07	288 548,44	9,8%
204 - Subventions d'équipement versées	228 443,54	269 931,08	237 742,46	-11,9%
21 - Immobilisations corporelles	2 736 348,41	1 972 184,20	3 869 931,97	96,2%
23 - Immobilisations en cours	2 396 605,00	2 819 241,00	665 000,00	-76,4%
Total des opérations d'équipements (état II-C1.1)	4 393 740,02	5 795 041,74	3 835 010,41	-33,8%
Total des dépenses d'équipement	9 968 718,16	11 119 102,09	8 896 233,28	-20,0%

Les **travaux** constituent la majeure partie des dépenses d'équipement représentant ainsi l'investissement principal dans le cadre des projets. Ils sont suivis par les **acquisitions**, qui complètent les investissements nécessaires pour la mise en œuvre des projets. En dernier lieu, viennent les **subventions** versées, ainsi que les **études**, qui sont essentielles pour la planification et la préparation des travaux, mais qui représentent une part relativement plus faible des dépenses globales.

La Ville de Mauguio Carnon a mobilisé **8,8 M€** dont 8,2 M€ consacrés aux acquisitions, études et travaux, et 0,6 M€ aux avances versées à la SPL dans le cadre de la convention de mandat pour le financement des travaux du schéma directeur. La liste suivante présente de manière illustrative et non exhaustive les principaux investissements réalisés en 2025.

4.2.2. Les dépenses financières

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	623 414,15	563 860,51	652 018,21	15,6%
16 - Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	853 598,66	780 042,50	867 724,90	11,2%
26 - Participations et créances rattachées	-	-	-	-
27 - Autres immobilisations financières	-	10 951,50	-	-
Total des dépenses financières	1 477 012,81	1 354 854,51	1 519 743,11	12,2%

Les opérations financières s'élèvent au total à 1,5 M€ et comprennent les remboursements du capital de la dette pour 867 724 € et les dotations et fonds divers et réserves pour 652 018 €. Il s'agit ici des taxes d'aménagement que la Ville perçoit sur les zones d'activités et reverse à la communauté d'agglomération du Pays de l'Or.

5. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

N°	LIBELLE	MONTANT DE L'AP	MANDATE SUR 2019	MANDATE SUR 2020	MANDATE SUR 2021	MANDATE SUR 2022	MANDATE SUR 2023	MANDATE SUR 2024	MANDATE SUR 2025	CP 2026	CP 2027
2019-9072	MISE EN CONFORMITE DES ERP	1 650 265	337 772	675 106	480 535	32 227	227		0		
2022-9186	GYMNASE LA FONT DE MAUGUIDO	6 255 000				13 496	261 794	233 265	16 232	0	5 730 212
2025-9209	REQUALIFICATION DU BOULODROME LYONNAIS ET DE LA PLACE DE LA PAIX	750 000							170 356	579 643	
2019-SDC	SCHEMA DIRECTEUR DE CARNON	9 538 872	98 354	392 112	292 224	1 731 490	1 626 197	3 152 635	1 464 529	841 331	

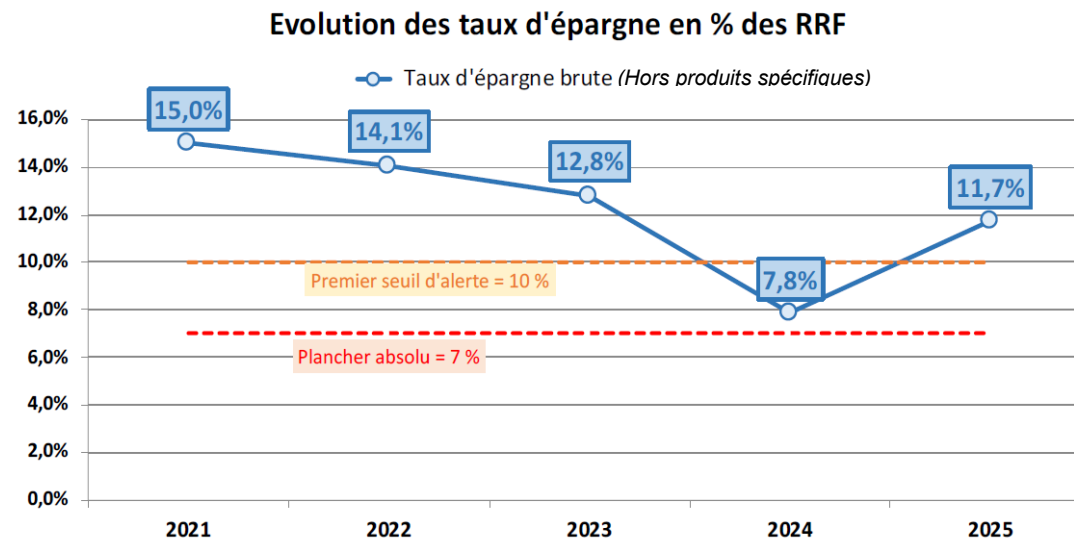
6. Soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion de la Ville, que sont **l'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) et l'épargne nette** permettent d'apprécier la santé financière de la collectivité en mesurant sa capacité à dégager des ressources de gestion, à financer ses investissements et à maintenir un équilibre budgétaire durable. Ils offrent ainsi une lecture structurée et pertinente de la situation financière, en mettant en évidence les marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour conduire ses projets et faire face à ses engagements.

	2023	2024	2025
Epargne brute	3 867 680	2 392 505	4 380 403
Epargne nette	3 014 081	1 612 462	3 512 678
Taux d'épargne brute (en %)	12,5%	7,4%	13,1%

En 2025, la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement permet de dégager une épargne brute de 4,3 M€. Le taux d'épargne brute atteint ainsi 13,1 %, contre 7,4 % en 2024, illustrant les efforts accomplis et le renforcement des marges de manœuvre pour financer les projets du territoire.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des taux d'épargne brute entre 2021 et 2025, hors produits spécifiques :



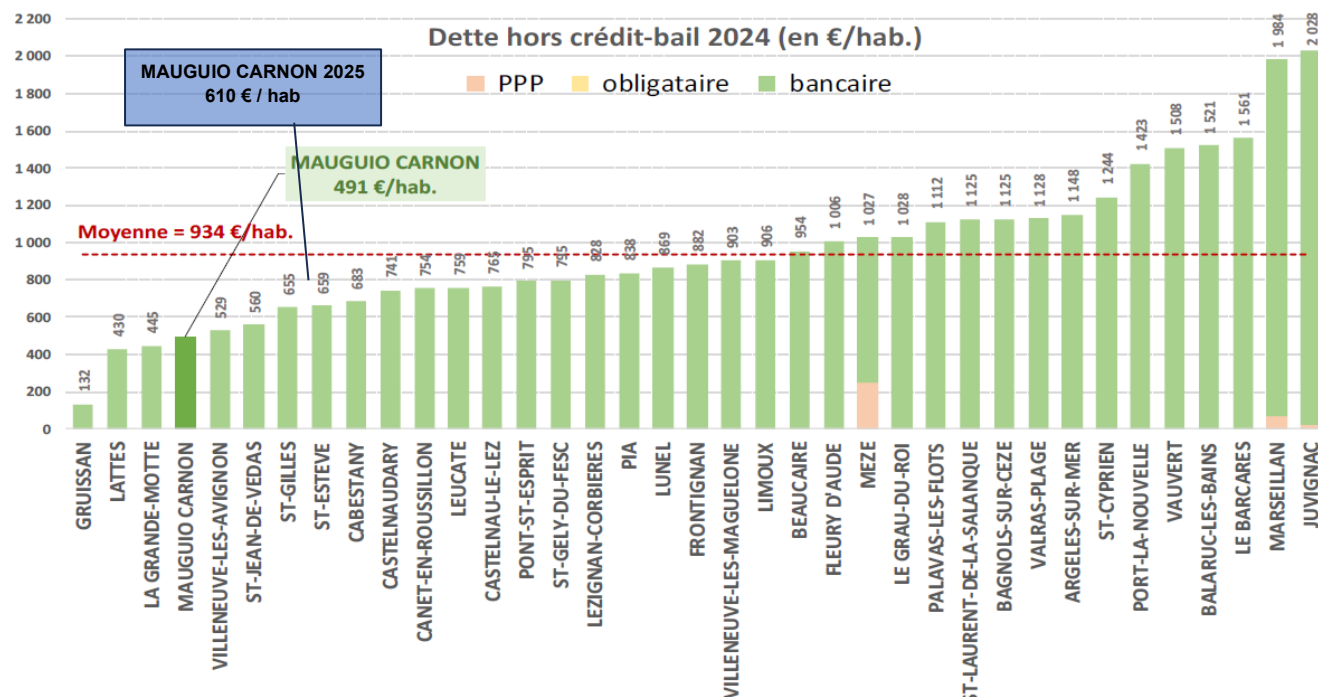
Source : Cabinet Michel Klopfer

7. L'état de la dette

	2023	2024	2025
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	7 908 398	10 128 355	12 100 630
Annuités (remboursement capital + intérêts)	1 168 463	1 098 959	1 243 305
Ratio de désendettement	2,0	4,2	2,8

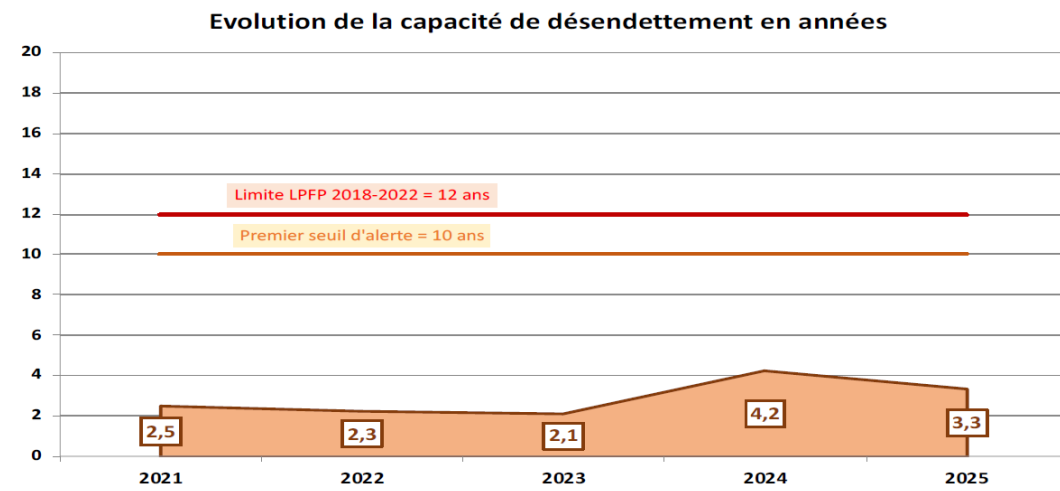
Fin 2025, l'**encours de la dette** de la commune de Mauguio Carnon s'élève à **12,1 M€** avec une **capacité de désendettement de 2,8 années**. La commune est très peu endettée.

Si l'on reprend la comparaison de Mauguio Carnon avec le panel des 37 communes concernant l'encours de la dette à la fin de l'exercice 2024, la commune resterait, fin 2025, en dessous de la moyenne avec 610 € par habitant et figurerait toujours parmi les communes les moins endettées de l'échantillon :



Source : Cabinet Michel Klopfer

Sans rejoindre les seuils de la période 2021-2023, Mauguio Carnon est revenu dans une position plus favorable que la moyenne sur le ratio du niveau de la capacité de désendettement, à la faveur d'une dette encore modérée mais d'une épargne qui reste basse en dépit de son redressement au CFU 2025.



Lors de l'analyse financière, les comptes sont retraités, l'épargne brute étant calculée hors produits spécifiques.

Source : Cabinet Michel Klopfer

8. Les ratios d'analyse financière

Les tableaux ci-dessous présentent les ratios obligatoires de niveaux, ainsi que divers indicateurs portant sur la solvabilité budgétaire, les marges de manœuvre ou bien encore le degré d'endettement de la ville de Manguio Carnon.

Ratios de niveau	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
① Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 604,04	1 771,46	1 748,97	-1,3%
② Recettes réelles de fonctionnement / population	1 886,33	1 913,96	2 012,83	5,2%
③ Dépenses d'équipement brut / population	434,23	466,26	481,51	3,3%
④ Encours de dette / population	467,62	603,24	728,91	20,8%
⑤ DGF / population	19,23	17,66	10,72	-39,3%

① **Les dépenses par habitant** : ce ratio permet de mesurer par le niveau des dépenses de fonctionnement le service rendu à un Melgorien Carnonnais

② **Les recettes par habitant** : ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la commune

③ **L'effort d'équipement par habitant** : ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par Melgorien Carnonnais

④ **La dette par habitant** : ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la commune

⑤ **L'enveloppe de dotation globale de fonctionnement** : ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par Melgorien Carnonnais

Ratios de structure et d'analyse financière	2023	2024	2025	Evolution 2023-2024 en %
⑥ Dépenses de personnel / DRF	58,49%	58,22%	60,34%	3,6%
⑦ DRF et remboursement annuel de la dette en capital / RRF	87,61%	94,98%	89,49%	-5,8%
⑧ Taux d'épargne brute (épargne brute / RRF)	13,98%	7,44%	13,11%	76,2%
⑨ Taux d'épargne nette (épargne brute - remboursement annuel de la dette en capital / RRF)	11,30%	5,02%	10,51%	109,5%
⑩ Ratio d'endettement (encours de la dette / RRF)	24,79%	31,52%	36,21%	14,9%
⑪ Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)	1,77	4,23	2,76	-34,8%

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

RRF : recettes réelles de fonctionnement

⑥ **Les dépenses de personnel** : ce ratio vise à mesurer le poids des dépenses de personnel (chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés) par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de personnel sont considérées comme étant difficilement modulables. Elles ont tendance à augmenter du fait du « glissement vieillesse technicité », c'est-à-dire du fait de l'avancement de la carrière des fonctionnaires.

⑦ **La marge d'autofinancement courant** : ce ratio permet de révéler la capacité de la commune à financer ses investissements une fois ses dépenses de fonctionnement et sa dette payées. De la sorte, il met en lumière les marges de manœuvre de la commune à développer son territoire sans avoir recours à l'endettement.

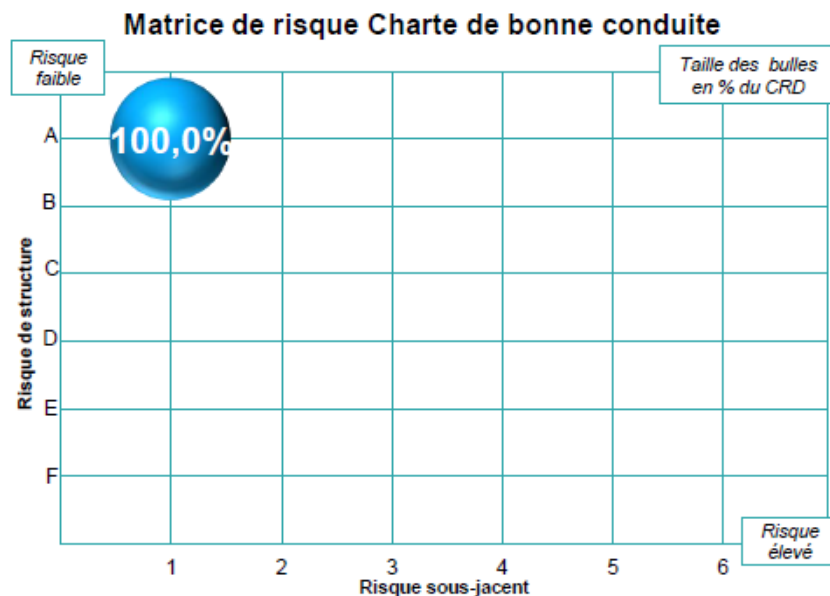
⑧ **Le taux d'épargne brute** calcule le pourcentage de recettes réelles de fonctionnement qui est dégagé après paiement des charges de fonctionnement pour permettre le financement des investissements. Ce ratio permet ainsi d'appréhender la performance financière de la commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant. Ce ratio maîtrisé a connu une dégradation en 2024 et reste convenable.

⑨ **Le taux d'épargne nette** calcule le pourcentage de recettes réelles de fonctionnement qui est dégagé après paiement des charges de fonctionnement ôtées du capital de la dette pour permettre le financement des investissements. Ce ratio permet de mesurer l'équilibre annuel et mesurer la santé financière de la ville.

⑩ **Le taux d'endettement** : ce ratio compare la dette restant à rembourser aux recettes affectées au fonctionnement de la collectivité. Plutôt que de considérer le stock de dette en valeur absolue, le ratio propose de rapporter la dette de la collectivité à ses revenus annuels. Un ratio élevé signifie que la ville est fortement endettée par rapport à ses revenus, ce qui n'est pas le cas pour la commune de Mauguio Carnon.

⑪ **La capacité de désendettement** est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette (Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute). La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette bancaire. C'est donc un outil de mesure de solvabilité financière pour les collectivités. La commune de Mauguio Carnon a une capacité de désendettement de 2,76 années au 31/12/2025 contre 4,23 années fin 2024.

Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une **Charte de Bonne Conduite (charte Gissler)** a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses).



L'encours de dette de la Ville ne présente aucun risque, tous les emprunts sont cotés en catégorie 1A de la charte Gissler.

Produits non structurés (1A) : 100,0 %

Conclusion

Le Compte Financier Unique 2025 traduit une situation financière globalement solide et en nette amélioration pour la commune. Les efforts engagés en matière de gestion portent leurs fruits, avec une progression significative des niveaux d'épargne, témoignant d'un rééquilibrage durable des comptes de fonctionnement. Cette dynamique favorable permet de dégager des marges de manœuvre renforcées, tout en assurant le respect des équilibres budgétaires.

La capacité d'autofinancement s'inscrit ainsi à un niveau satisfaisant, permettant à la collectivité de soutenir ses projets d'investissement sans dégrader sa situation financière ni alourdir excessivement son endettement. La commune confirme ainsi sa capacité à concilier maîtrise des dépenses, qualité du service public et ambition pour le territoire.

Dans ce contexte, la trajectoire financière apparaît saine et maîtrisée, offrant des perspectives favorables pour les exercices à venir, si les hypothèses d'évolution sont respectées évolution positive des recettes et maîtrise des dépenses.



BUDGET ANNEXE

Compte Financier Unique 2025

LE PORT DE CARNON



Présenté en commission finances le 24/06/2026

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

L'année 2025 constitue une étape majeure dans la transformation du Port de Carnon. Au-delà de la poursuite de son développement économique et de ses engagements environnementaux, cette année a été marquée par le lancement d'importants travaux de modernisation et de mise en conformité des infrastructures portuaires, issus des diagnostics techniques réalisés en 2024.

Les études menées ces dernières années ont permis d'identifier plusieurs enjeux liés au vieillissement des ouvrages, à l'évolution des usages nautiques et aux exigences réglementaires en matière de sécurité, d'environnement et d'accueil des usagers. Face à ces constats, le Port de Carnon a engagé un programme d'investissements visant à adapter ses infrastructures aux standards actuels de la plaisance et aux attentes futures de la filière nautique.

Parmi les opérations les plus structurantes figure la requalification du secteur des pontons Dune, Éole et Kenya. Cette intervention répond à la nécessité de corriger certaines contraintes d'exploitation liées à la configuration historique des ouvrages, notamment en matière de manœuvrabilité, de dimensions des postes d'amarrage et d'accueil des unités de nouvelle génération. Le renouvellement complet du ponton Kenya et la reconfiguration spatiale des pontons Dune et Éole permettront d'améliorer significativement les conditions de navigation dans le bassin,

Cette démarche de modernisation s'accompagne également d'importants travaux de mise en conformité environnementale, notamment sur l'aire de carénage, avec la mise en œuvre d'un système innovant de traitement et de réutilisation des eaux en circuit fermé, ainsi que de plusieurs opérations destinées à renforcer la sécurité, l'accessibilité et la qualité des services proposés aux plaisanciers.

Ainsi, l'année 2025 apparaît comme une année charnière, durant laquelle le Port de Carnon a engagé les investissements nécessaires pour préparer son avenir, renforcer son attractivité et conforter sa position de port de référence sur le littoral méditerranéen.

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2025

1. Vue d'ensemble – résultat de l'exercice 2025

	Fonctionnement 2025	Investissement 2025	Totaux 2025
A. Recettes	2 942 088,79	539 303,40	3 481 392,19
B. Dépenses	3 037 722,35	1 364 072,99	4 401 795,34
C. Résultat de l'exercice (A-B)	- 95 633,56	- 824 769,59	- 920 403,15
D. Résultats antérieurs	391 540,49	1 052 003,70	1 443 544,19
E. Résultat de clôture (C+D)	295 906,93	227 234,11	523 141,04
Dépenses engagées non mandatées		809 910,00	809 910,00
Recettes notifiées non encaissées		700 000,00	700 000,00
F. Solde des restes à réaliser		- 109 910,00	- 109 910,00
G. Résultat global cumulé (E+F)	295 906,93	117 324,11	413 231,04

2. Vue d'ensemble – soldes d'épargne

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024- 2025 en %
Recettes de gestion	3 019 479,39	3 114 349,62	2 572 850,77	-17,4%
Dépenses de gestion	2 710 506,44	3 108 101,89	2 410 027,01	-22,5%
Epargne de gestion	308 972,95	6 247,73	162 823,76	2506,1%
Recettes réelles de fonctionnement	3 282 422,95	3 927 870,00	2 882 104,03	-26,6%
Dépenses réelles de fonctionnement	2 812 878,98	3 401 001,53	2 597 739,29	-23,6%
Epargne Brute (CAF)	469 543,97	526 868,47	284 364,74	-46,0%
16 - Remboursement en capital de la dette	242 198,58	245 953,99	251 027,41	2,1%
Epargne Nette	227 345,39	280 914,48	33 337,33	-88,1%

En 2025, **les dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **2 597 739 €**. Elles se composent des charges à caractère général pour 1 497 158 €, des charges de personnel pour 841 457 €, des autres charges de gestion courante (subventions et participations) pour 71 411 €, des charges financières et exceptionnelles pour 76 212 € et des dotations aux provisions pour 111 500 €.

Les **recettes réelles de fonctionnement** atteignent **2 882 104 €** et demeurent supérieures aux dépenses, permettant ainsi de dégager une épargne brute positive.

Dans un contexte marqué par une diminution sensible des recettes de fonctionnement (-26,6 % par rapport à 2024), le port a engagé un effort significatif de maîtrise de ses dépenses (-23,6 %), traduisant une gestion rigoureuse et réactive. Cette adaptation permet de préserver un niveau d'épargne, bien que celui-ci soit en recul par rapport à l'exercice précédent (-46 %), et de maintenir les équilibres financiers. Les variations de dépenses et de recettes en 2023 et 2024 sont liées aux opérations de dragage.

3. La section de fonctionnement

3.1. Les recettes de fonctionnement

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
013 - Atténuations de charges	19 690,99	14 259,73	18 367,17	28,8%
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	2 304 871,18	2 267 482,14	2 320 572,07	2,3%
74 - Subventions d'exploitation	567 988,69	624 562,41	-	-100,0%
75 - Autres produits de gestion courante	126 928,53	208 045,34	233 911,53	12,4%
Total des recettes de gestion des services	3 019 479,39	3 114 349,62	2 572 850,77	-17,4%
76 - Produits financiers	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	54 472,56	171 566,38	199 253,26	16,1%
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	208 471,00	641 954,00	110 000,00	-82,9%
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 282 422,95	3 927 870,00	2 882 104,03	-26,6%
042 - Opérations ordre transf. entre sections	65 793,52	37 893,88	59 984,76	58,3%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre en fonctionnement	65 793,52	37 893,88	59 984,76	58,3%
Total des recettes de la section de fonctionnement	3 348 216,47	3 965 763,88	2 942 088,79	-25,8%

3.1.1. Les atténuations de charges

En 2025, les atténuations de charges s'élèvent à 18 367 € et traduisent la prise en compte de la variation de stock de carburant observée à la station d'avitaillement.

3.1.2. Les ventes produits fabriqués, prestations

Il s'agit des contrats annuels, des escales et droits de quai, de la vente de carburant, des prestations de service, de la vente de marchandise, du fonctionnement de l'aire de carénage, de l'occupation de la zone technique ainsi que les locations annuelles. L'évolution de ces recettes sur les trois dernières années est présentée ci-après :

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
701 - Ventes de produits finis et intermédiaires	242 296,33	343 997,64	381 700,13	11,0%
706 - Prestations de services	76 213,63	72 742,15	65 659,27	-9,7%
707 - Ventes de marchandises	2 441,21	848,38	4 105,83	384,0%
7083 - Location diverses	1 983 920,01	1 849 893,97	1 869 106,84	1,0%
Total Chapitre 70 - Ventes produits fabriqués, prestations	2 304 871,18	2 267 482,14	2 320 572,07	2,3%

Au global, le chapitre 70 enregistre une progression de 2,3 % par rapport à 2024. Ces recettes constituent le chiffre d'affaires qui progresse malgré la perte des recettes issues du stockage à terre confié en DSP. Le chiffre d'affaires du Port de Carnon est en hausse de 2,3%.

3.1.3. Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre comprend notamment les redevances liées à l'occupation du domaine public (redevance DSP entreprise Port en Ciel, redevance d'occupation du domaine public) ainsi que le reversement de la taxe de séjour. En 2025, son montant s'établit à 233 911 € et progresse de 12,4 % par rapport à 2024.

3.1.4. Les produits exceptionnels et reprises sur provisions

En 2025, le port a enregistré 99 760 € de dégrèvements d'impôts autres sur la contribution économique territoriale et 110 000 € de reprises sur provisions en lien avec le dragage réalisé dans l'avant-port.

3.2. Les dépenses de fonctionnement

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
011 - Charges à caractère général	1 945 090,60	2 273 996,06	1 497 158,16	-34,2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	740 750,64	764 707,07	841 457,83	10,0%
014 - Atténuations de produits	-	-	-	-
65 - Autres charges de gestion courante	24 665,20	69 398,76	71 411,02	2,9%
Total des dépenses de gestion courante	2 710 506,44	3 108 101,89	2 410 027,01	-22,5%
66 - Charges financières	91 193,76	91 999,64	72 066,15	-21,7%
67 - Charges exceptionnelles	11 178,78	900,00	4 146,13	360,7%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	-	200 000,00	111 500,00	-
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 812 878,98	3 401 001,53	2 597 739,29	-23,6%
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	-
042 - Opérations ordre transf. entre sections	425 869,23	379 284,90	439 983,06	16,0%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	425 869,23	379 284,90	439 983,06	16,0%
Total des dépenses de la section de fonctionnement	3 238 748,21	3 780 286,43	3 037 722,35	-19,6%

Les **dépenses de gestion courante** pour l'exercice 2025 s'établissent à **2,4 M€**, en baisse de 22,5 % par rapport à 2024. Elles se composent des charges à caractère général pour 1,4 M€, des charges de personnel pour 0,8 M€ et des autres charges de gestion courante pour 71 411 €.

Les **dépenses réelles de fonctionnement**, qui regroupent les dépenses de gestion auxquelles on ajoute les charges financières et exceptionnelles et les dotations aux provisions, s'élèvent à 2,5 M€ en 2025. Elles enregistrent une **baisse** de **23,6 %** par rapport à 2024.

Cette évolution traduit une maîtrise des dépenses afin de compenser la diminution des recettes réelles de fonctionnement.

3.2.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent les dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien du port. Ces dépenses représentent 58 % des dépenses réelles de fonctionnement et s'établissent à 1,4 M€ en 2025. On va retrouver dans ce chapitre les fluides, les sous-traitances, les assurances multirisques, les études et recherches, les frais de gardiennage, les frais de nettoyage des locaux, la cotisation foncière des entreprises et les taxes foncières à payer ainsi que la dernière opération de dragage à hauteur de 108 176 €.

3.2.2. Les charges de personnel et frais assimilés

Les charges de personnel s'établissent à 841 457 € en 2025, en progression de 10 % par rapport à 2024. Les charges de personnel progressent sous l'effet de l'évolution des points d'indice de la convention collective des ports de plaisance.

3.2.3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes s'établissent à 71 411 € en 2025, en hausse par rapport à 2024 (+2 9 %). Ce chapitre comptable enregistre les droits d'utilisation (informatique en nuage) ; les créances admises en non-valeur et les autres charges diverses de gestion courante.

3.2.4. Les charges financières

En 2025, les charges financières s'élèvent à 72 066 €, en baisse de 21,7 % par rapport à 2024. Elles correspondent aux intérêts de la dette.

3.2.5. Les charges exceptionnelles

4 146 € ont été comptabilisés en charges exceptionnelles au titre d'annulations de titres sur exercice antérieurs.

3.2.6. Les dotations aux provisions, dépréciations

Les dotations comprennent 110 000 € au titre des provisions pour risques et charges d'exploitation, notamment en prévision de futurs dragages, ainsi que 1 500 € de dépréciations des actifs circulants. Un plan de dragage a été mis en place pour réaliser ces provisions. Ce stock de provisions pour dragage au 31/12/2025 s'élève à 200 000 €.

4. La section d'investissement

4.1. Les recettes d'investissement

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
13 - Subventions d'investissement	324 167,56	220 881,59	98 420,34	-55,4%
16 - Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	-	-	-
23 - Immobilisations en cours	-	-	-	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	900 978,92	-	-	-
45 - Opérations pour compte de tiers (état IV-B5)	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement	1 825 146,48	220 881,59	98 420,34	-55,4%
021 - Virement à la section de fonctionnement	-	-	-	-
040 - Opérations ordre transf. entre sections	425 869,23	379 284,90	439 983,06	16,0%
041 - Opérations patrimoniales	-	-	900,00	-
Total des recettes d'ordre en investissement	425 869,23	379 284,90	440 883,06	16,2%
Total des recettes de la section d'investissement	2 251 015,71	600 166,49	539 303,40	-10,1%

Les **recettes réelles d'investissement** s'établissent à **98 420 €** en 2025, contre 220 K€ en 2024, soit une **baisse de 55,4 %**. Deux subventions d'investissement ont été versées : le solde de la Région relative aux travaux de la Capitainerie et le solde de la subvention du CEREMA dédiée à la transition écologique. L'absence de recours à l'emprunt en 2025, ainsi que l'absence de dotations ou de fonds divers, explique également cette diminution par rapport aux exercices précédents.

Les recettes totales de la section d'investissement regroupant les recettes réelles d'investissement ainsi que les opérations d'ordre de transfert entre sections et les opérations patrimoniales, s'élèvent à 539 303 € en 2025. Elles sont en baisse de 10,1 % par rapport à 2024.

Leur évolution suit celle des dépenses d'investissement, dans la mesure où elles sont principalement constituées de subventions, dont le rythme de versement est lié à l'avancement des travaux, et, le cas échéant, de l'emprunt mobilisé en fonction des besoins de financement.

4.2. Les dépenses d'investissement

En euros	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025 en %
20 - Immobilisations incorporelles	-	22 125,00	-	-
21 - Immobilisations corporelles	76 647,79	99 939,56	126 561,77	26,6%
22 - Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-
23 - Immobilisations en cours	-	-	-	-
Total des opérations d'équipements (état II-D1)	313 372,52	98 443,25	925 599,05	840,2%
Total des dépenses d'équipement	390 020,31	220 507,81	1 052 160,82	377,2%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-
13 - Subventions d'investissement	-	-	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	242 198,58	245 953,99	251 027,41	2,1%
26 - Participations et créances rattachées	-	-	-	-
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total des dépenses financières	242 198,58	245 953,99	251 027,41	2,1%
Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement	632 218,89	466 461,80	1 303 188,23	179,4%
040 - Opérations ordre transf. entre sections	65 793,52	37 893,88	59 984,76	58,3%
041 - Opérations patrimoniales	-	-	900,00	-
Total des dépenses d'ordre en investissement	65 793,52	37 893,88	60 884,76	60,7%
Total des dépenses de la section d'investissement	698 012,41	504 355,68	1 364 072,99	170,5%

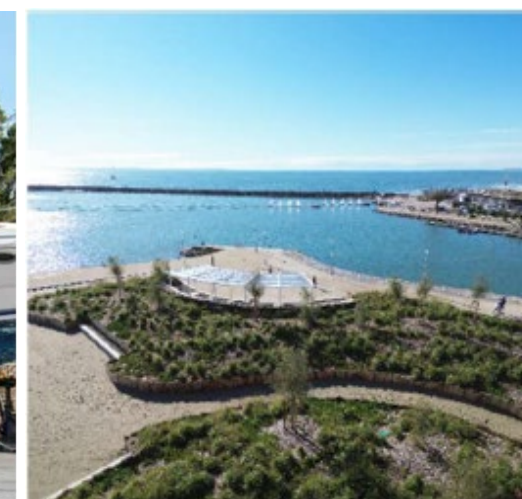
En 2025, les **dépenses réelles d'investissement** atteignent **1 052 160 €**, en forte progression par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par l'augmentation des dépenses d'équipements, notamment liés à la modernisation des infrastructures portuaires, afin d'accompagner les évolutions de la filière nautique et de développer une offre portuaire durable et de référence en Occitanie.

Le remboursement du capital de la dette demeure stable, aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2024.

Les dépenses totales de la section d'investissement, qui regroupent les dépenses réelles d'investissement ainsi que les opérations d'ordre de transfert entre sections et les opérations patrimoniales, s'élèvent à 1 364 072 € en 2025 et suivent cette tendance à la hausse.

900 K€ d'investissement réalisés en 2025 :

- 60 086 € pour la réfection et mise en conformité de la station d'avitaillement ;
- 49 986 € pour la modernisation de la zone Est ;
- 312 580 € pour la transition numérique ;
- 366 357 € pour l'aménagement de l'avant-port avec le jardin des dunes ;
- 71 167 € pour le réaménagement et la mise en conformité de l'aire de carénage ;
- 61 671 € pour la requalification des pontons à flots et sécurisation des cales de mise à l'eau ;



4.2.1. Les autorisations de programme et crédits de paiement

N°	LIBELLE	MONTANT DE L'AP	MANDATE SUR 2021	MANDATE SUR 2022	MANDATE SUR 2023	MANDATE SUR 2024	MANDATE SUR 2025	CP 2026	CP 2027
2020-927	MODERNISATION DE LA ZONE TECHNIQUE EST ET SES ABORDS	1 967 610	73 728	94 582			49 986	50 000	1 699 314
2025-942	REQUALIFICATION DES PONTONS A FLOTS ET RAMPES DE MISE A L'EAU	1 300 000					61 671	1 238 329	

5. L'état de la dette

	2023	2024	2025
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	2 549 172	2 303 218	2 052 191
Annuités (remboursement capital + intérêts)	328 993	340 021	328 716

Fin 2025, l'encours de la dette du port s'élève à 2 M€.

Conclusion

La stratégie financière du Port de Carnon repose sur trois piliers : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le développement des recettes d'exploitation et la maîtrise de l'endettement.

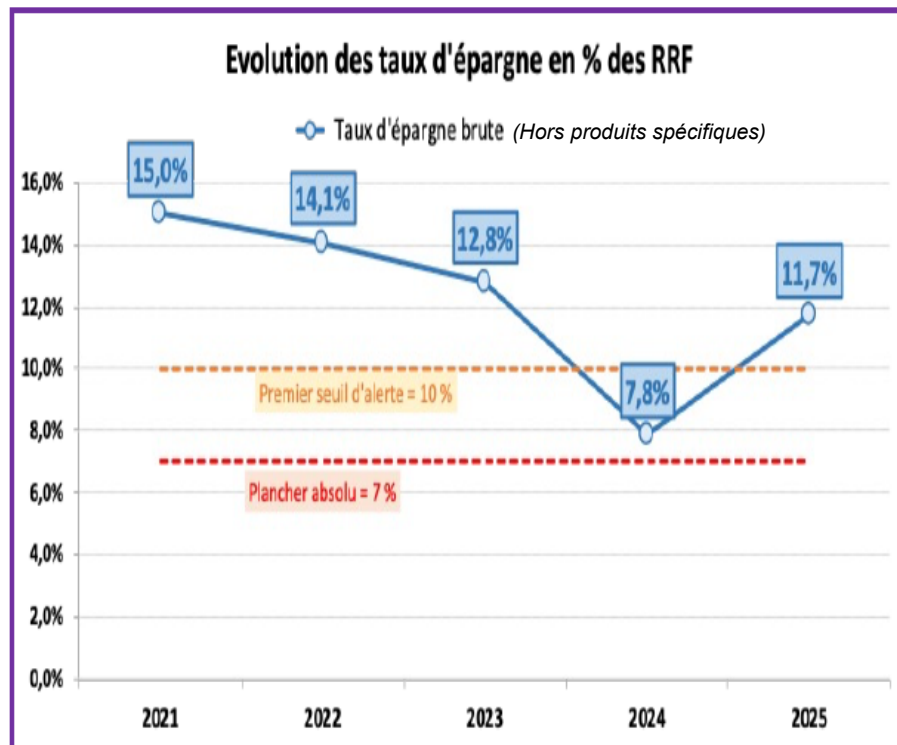
La baisse des charges de dette entre 2024 et 2025, tant sur les intérêts que sur le remboursement du capital, permet de dégager des marges de manœuvre financières destinées à absorber le nouvel emprunt qui sera mobilisé en 2026 pour financer les travaux de requalification et de modernisation du port, à hauteur de 1,3 M€.

Cette trajectoire est également fondée sur une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, avec une vigilance particulière portée à la maîtrise des charges de personnel.

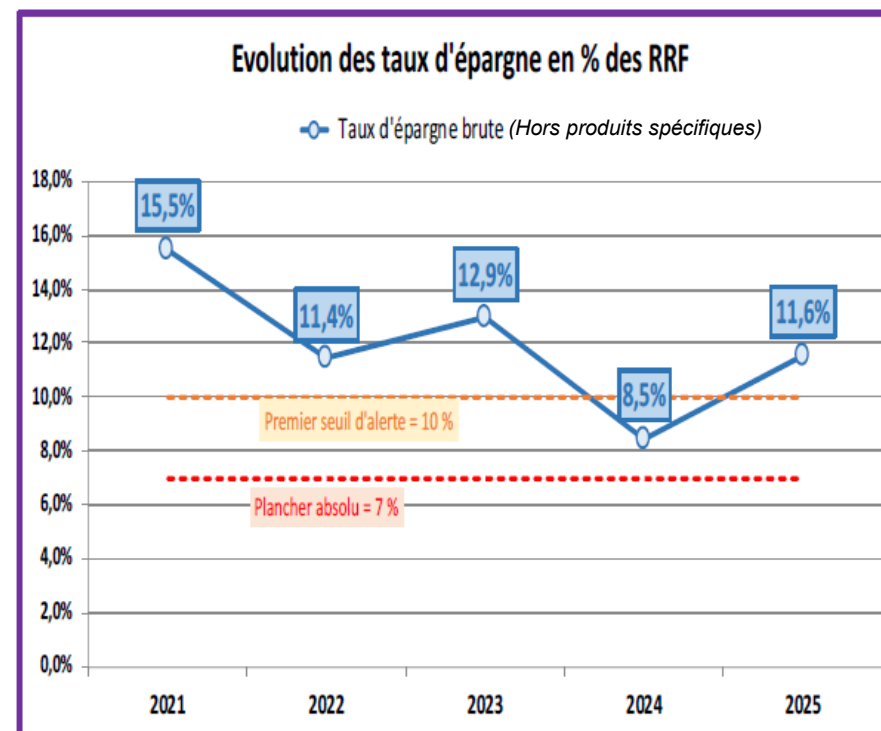
Enfin, la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires constitue un levier essentiel de cette stratégie. Elle nécessite une gestion réactive des attributions des postes d'amarrage afin d'optimiser leur occupation et de réduire les délais d'attribution des places disponibles.

Cette approche permet au Port de Carnon de financer ses investissements structurants tout en préservant ses équilibres financiers et sa capacité de développement à long terme.

BUDGET PRINCIPAL

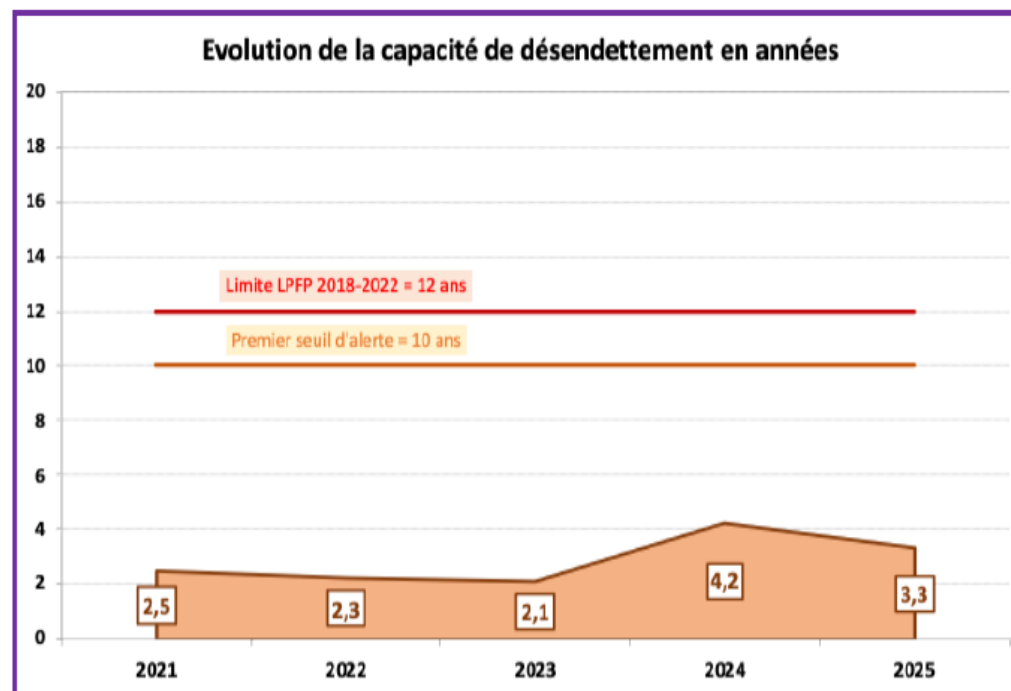


BUDGET CONSOLIDE

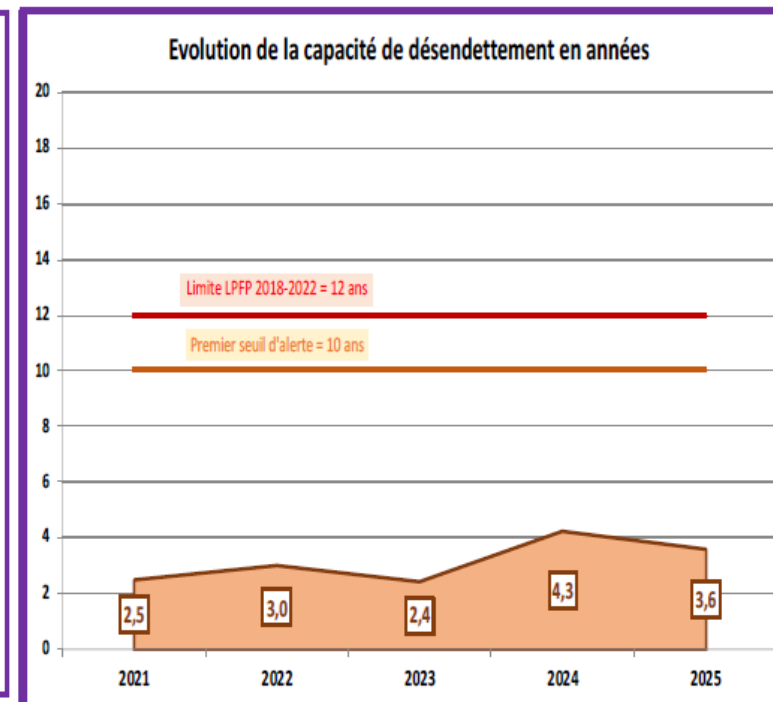


Source : Cabinet Michel Klopfer

BUDGET PRINCIPAL



BUDGET CONSOLIDE



Lors de l'analyse financière, les comptes sont retraités, l'épargne brute étant calculée hors produits spécifiques.

Source : Cabinet Michel Klopfer